



LE NOUVEAU GOUVERNEMENT
DU CANADA

AVANTAGE
CANADA

*Bâtir une économie forte
pour les Canadiens*



Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada

**© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (2006)
Tous droits réservés**

Toute demande de permission pour reproduire
ce document doit être adressée à Travaux publics
et Services gouvernementaux Canada

On peut obtenir des exemplaires en s'adressant au :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
Pièce P-135, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5
Téléphone : 613-995-2855
Télécopieur : 613-996-0518

Également affiché sur Internet à www.fin.gc.ca

This document is also available in English.

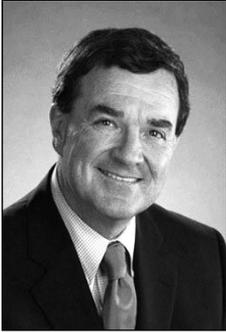
N° de cat. : F2-105/2006-3F
ISBN 0-662-72938-2

Table des matières

Avant-propos du ministre des Finances	5
Résumé	7
1 Un Canada fort dans un monde en évolution	17
Cadre stratégique	19
Principes et avantages	25
2 Cibler l'action du gouvernement	29
L'avantage financier du Canada	31
Maintenir de faibles taux d'inflation	41
Rétablir l'équilibre fiscal	42
Une union économique plus forte	44
3 Créer de nouvelles possibilités et des choix pour les Canadiens	47
Encourager le travail, le savoir, les compétences et l'épargne	49
Offrir de meilleures possibilités aux Canadiens	54
4 Investir en vue d'une croissance durable	63
Des activités de recherche et développement de calibre mondial ...	65
Un environnement plus propre et plus sain	72
Une infrastructure moderne	76
5 Créer un climat propice à la croissance et à la réussite des entreprises	83
Réduire l'impôt sur les investissements des entreprises	85
Améliorer le cadre réglementaire au Canada	90
Améliorer le cadre de la concurrence	93
Un système financier de pointe	94
L'ouverture au commerce et aux investissements étrangers	98
6 Facteurs essentiels à la réussite et mise en œuvre	103
Facteurs essentiels à la réussite	105
Mise en œuvre	106



Avant-propos du ministre des Finances



Le Canada est un pays remarquable. Il compte parmi les pays les plus sécuritaires et les plus prospères au monde, et son environnement est des plus sains. Des générations de personnes sont venues s'y installer pour réaliser leurs rêves. Mais nous devons faire en sorte que le Canada *continue d'être* un pays remarquable. Cela veut dire : créer des emplois, maintenir un faible taux de chômage et des taux d'intérêt peu élevés, et réduire les taxes et les impôts. Cela veut dire aussi : récompenser le dur labeur, aider les gens à aller de l'avant et veiller à ce que l'économie demeure forte afin de maintenir et de protéger nos programmes sociaux, comme les soins de santé.

Les bâtisseurs de notre pays ont travaillé fort. Ils avaient de l'ambition et une vision. Ils ont permis à notre pays de connaître le succès et la prospérité dont nous profitons aujourd'hui.

Nous avons la responsabilité, mais aussi l'occasion, de tirer profit de cette assise.

Ces dernières années, les règles de base de l'économie mondiale ont changé. L'époque a été marquée par des moments importants et passionnants. Les progrès dans le domaine de la technologie des communications, la réduction des obstacles tarifaires et la baisse des coûts du transport ont tous contribué à transformer le monde. Les gens, les emplois et les investissements de capitaux circulent plus rapidement que jamais sur la planète. De plus, les gens talentueux et motivés sont devenus la ressource la plus recherchée au monde.

Il revient aux gouvernements de créer les conditions et les possibilités propices à la réussite des gens et des familles. La route qui nous mènera à un niveau de vie meilleur sera pavée de défis et d'obstacles, mais nous pouvons les surmonter, et c'est ce que nous ferons!

Voilà à quoi se résume *Avantage Canada – Bâtir une économie forte pour les Canadiens*.

Avantage Canada est un plan économique qui vise à faire du Canada un chef de file mondial, aujourd'hui et pour les générations à venir. Ce plan contribuera à bâtir une économie canadienne forte et, grâce à des avantages économiques compétitifs, il fera en sorte que notre qualité de vie soit inégalée.



Il vise les avantages suivants :

- Un avantage fiscal – Réduire les taxes et les impôts pour tous les Canadiens et établir le taux d'imposition le plus bas sur les nouveaux investissements des entreprises au sein des pays du G7.
- Un avantage financier – Éliminer la dette nette de l'ensemble des administrations publiques en moins d'une génération.
- Un avantage entrepreneurial – Réduire la réglementation inutile et les tracasseries administratives et accroître la concurrence sur le marché canadien.
- Un avantage du savoir – Former la main-d'œuvre la plus scolarisée, la plus qualifiée et la plus souple au monde.
- Un avantage infrastructurel – Bâtir l'infrastructure moderne dont nous avons besoin.

En s'engageant à respecter les principes et les politiques qui mettront en œuvre ces avantages, le nouveau gouvernement du Canada prépare le terrain en vue d'assurer la croissance économique et d'offrir de nouvelles possibilités et des choix aux gens. Ensemble, nous bâtissons une économie prospère qui fournira aux Canadiens ce qu'ils méritent : de bons emplois bien rémunérés, la possibilité d'épargner davantage en vue de la retraite, la chance de démarrer une entreprise, la possibilité de venir en aide aux enfants et aux petits-enfants et, enfin, la chance d'améliorer leur qualité de vie.

Avantage Canada nous permettra de montrer au monde entier qui nous sommes : une nation moderne et dynamique, qui fait preuve de tolérance.

Ce plan d'action suppose des partenariats, de la coopération et du dialogue. Il représente aussi un plan à long terme qui nécessitera discipline, engagement et actions ciblées.

Nous traversons actuellement une période stimulante tant pour le Canada que pour les Canadiennes et les Canadiens. Le monde n'arrête pas de progresser. Si les Canadiens, unis, agissent de façon concertée, leur énergie, leurs aspirations, leurs compétences et les outils dont ils disposent leur permettront de réussir sur des marchés mondiaux hautement concurrentiels.

L'honorable James M. Flaherty
Ministre des Finances



RÉSUMÉ



Les Canadiennes et les Canadiens sont bien conscients du potentiel extraordinaire de leur pays. Le Canada est un endroit où les gens peuvent réaliser leurs rêves, où les familles peuvent jouir d'une qualité de vie inégalée et où les entreprises et les organisations peuvent atteindre l'excellence à l'échelle mondiale.

Nous pouvons tous être fiers de ce que représente le Canada dans le monde d'aujourd'hui. Nous sommes une nation indépendante et prospère qui croit en la tolérance et en la justice, et qui n'hésite pas à prêter secours aux moins fortunés. Comme le monde évolue, les Canadiens doivent concerter leurs efforts pour rendre le Canada encore plus prospère et plus fort.

Voilà pourquoi le nouveau gouvernement du Canada a mis au point *Avantage Canada – Bâtir une économie forte pour les Canadiens*. Il s'agit d'un plan économique et stratégique à long terme qui vise à améliorer la prospérité de notre pays, aujourd'hui et pour les générations à venir. Il renforcera notre pays et présentera au monde un Canada moderne, ambitieux et dynamique.

Faire du Canada un chef de file mondial, aujourd'hui et pour les générations à venir

Avantage Canada est certes un plan optimiste, mais il est également réaliste. Il est visionnaire, mais aussi pragmatique et axé sur les résultats. Il est ambitieux, mais bien ancré dans les réalités des marchés mondiaux ainsi que dans les réalités économiques et sociales actuelles du Canada.

Les Canadiens sont des gens fiers, travailleurs et ambitieux qui aspirent à une vie meilleure pour eux-mêmes, leurs enfants et les générations à venir.

C'est pourquoi le plan vise à aider les gens et les entreprises dans leur quête d'excellence. Il permettra aux Canadiens d'améliorer leur qualité de vie et de réaliser leurs rêves. Il créera des emplois, aidera les entrepreneurs à démarrer des entreprises et apportera la richesse dont le Canada a besoin pour investir dans les soins de santé et dans des collectivités dynamiques. Il contribuera aussi à modeler l'avenir du Canada en instaurant des principes et des politiques qui nous permettront de réaliser pleinement notre potentiel.



Avantage Canada est un plan qui aidera les Canadiens à bâtir une économie forte. Le gouvernement doit assumer un rôle important dans la création des conditions propices à l'épanouissement des Canadiens, de même que des entreprises et des organisations. Le plan créera de nouvelles possibilités et des choix pour les Canadiens.

Un Canada fort dans un monde en évolution

Le Canada est de retour. Il assume pleinement son rôle dans les affaires mondiales et s'appuie sur les meilleures assises économiques de tous les pays du Groupe des Sept (G7). Il est une superpuissance énergétique émergente qui prend des mesures afin d'améliorer concrètement la durabilité de l'environnement. Le plan rendra le Canada plus fort que jamais en le faisant devenir un intervenant économique impressionnant sur la scène mondiale.

L'économie mondiale évolue. De nouveaux intervenants se font connaître comme grandes puissances économiques. La concurrence sur les marchés mondiaux est féroce. Entre-temps, les baby-boomers se préparent à prendre massivement leur retraite, ce qui remet en question notre capacité de maintenir notre niveau de vie. Nous aborderons de front ces défis et, à mesure que nous nous adapterons, nous constaterons que ces changements mondiaux seront source d'innombrables possibilités pour les Canadiens.

C'est dans cette optique que le nouveau gouvernement du Canada s'est engagé, dans le budget de 2006, à élaborer ce plan économique.



Les avantages dont nous avons besoin pour améliorer notre qualité de vie

D'autres pays – de l'Irlande à Singapour, en passant par le Royaume-Uni – acquièrent des avantages concurrentiels fondés sur leurs propres forces. Compte tenu des conditions sociales, démographiques et économiques du Canada, nous avons la possibilité de créer nos propres avantages concurrentiels.

Avantage Canada est centré sur la création de cinq avantages canadiens qui nous aideront à améliorer notre qualité de vie et à réussir sur la scène mondiale. Ces avantages sont les suivants :

Avantage fiscal :

- L'*avantage fiscal* du Canada réduira les taxes et les impôts de tous les Canadiens et établira le taux d'imposition le plus bas sur les nouveaux investissements des entreprises au sein des pays du G7.

Avantage financier :

- L'*avantage financier* du Canada éliminera la dette nette de l'ensemble des administrations publiques en moins d'une génération, de manière à créer un fondement solide sur lequel nous construirons une prospérité durable.

Avantage entrepreneurial :

- L'*avantage entrepreneurial* du Canada réduira la réglementation inutile et les tracasseries administratives tout en abaissant les taxes et les impôts, ce qui stimulera l'investissement des entreprises. Dans un climat des affaires plus concurrentiel, les consommateurs pourront acquérir des biens à moindre coût et les entreprises canadiennes seront mieux équipées pour réussir sur la scène mondiale.

Avantage du savoir :

- L'*avantage du savoir* du Canada contribuera à former la main-d'œuvre la plus scolarisée, la plus qualifiée et la plus souple au monde.

Avantage infrastructurel :

- L'*avantage infrastructurel* du Canada créera une infrastructure moderne et de calibre mondial qui assurera la libre circulation des personnes, des biens et des services sur nos routes et nos ponts, dans nos ports et nos portes d'entrée, et par nos transports en commun.



Des principes qui façonneront la politique publique, aujourd'hui et pour les générations à venir

Avantage Canada repose sur quatre principes fondamentaux. Ceux-ci orienteront les décisions de politique publique visant à améliorer notre qualité de vie et à faire du Canada un chef de file mondial, aujourd'hui et pour les générations à venir.

Voici ces grands principes :

- **Cibler l'action du gouvernement.** Le gouvernement se concentrera sur ce qu'il fait le mieux. Il dépensera de façon responsable, mènera des activités efficaces, produira des résultats efficaces et rendra des comptes aux contribuables.
- **Créer de nouvelles possibilités et des choix pour les gens.** Le gouvernement incitera les gens à exceller, ici même au pays. Nous diminuerons les taxes et les impôts et investirons dans l'éducation, la formation et l'accès au marché du travail afin que les Canadiens puissent se réaliser et faire les choix qui leur plaisent.
- **Investir en vue d'une croissance durable.** Le gouvernement fera des investissements et conclura des partenariats avec les provinces et le secteur privé dans des domaines stratégiques qui contribuent à une économie forte, dont la recherche fondamentale, un environnement sain et une infrastructure moderne.
- **Créer un climat favorable à la croissance et à la réussite des entreprises.** Le gouvernement établira les conditions économiques appropriées qui encourageront les entreprises à investir et à prospérer.

Politiques et plans

Les politiques et les plans du gouvernement, s'ils se complètent, ont une incidence positive puissante. Voilà pourquoi les politiques et les plans contenus dans *Avantage Canada* sont élaborés les uns en fonction des autres, leur tout dépassant la somme de leurs parties. Voici un résumé des politiques et des plans d'*Avantage Canada*.



Cibler l'action du gouvernement

Lorsque les gouvernements s'acquittent bien de leurs responsabilités, tous en profitent. Lorsque les gouvernements ciblent mieux leur intervention, les services s'en trouvent nécessairement améliorés, et cela contribue à une meilleure performance de l'ensemble de l'économie. *Avantage Canada* :

- éliminera la dette nette de l'ensemble des administrations publiques en moins d'une génération. Le nouveau gouvernement du Canada fera preuve de leadership en ramenant la dette fédérale à 25 % du produit intérieur brut (PIB) d'ici 2012-2013, soit une année plus tôt que prévu;
- affectera toutes les économies en frais d'intérêt découlant de la diminution de la dette à des réductions d'impôt permanentes sur le revenu des particuliers, de sorte que les Canadiens profitent directement de la réduction de la dette;
- utilisera les excédents imprévus pour accélérer la réduction de la dette et la diminution de l'impôt sur le revenu des particuliers;
- maintiendra le taux de croissance des dépenses de programmes, en moyenne, sous le taux de croissance de l'économie;
- instaurera un nouveau système de gestion des dépenses qui veillera à ce que les dépenses soient efficaces, efficientes, ciblées sur les secteurs de compétence fédérale et qu'elles utilisent les deniers publics de façon optimale;
- reconduira jusqu'à la fin de 2011 l'entente sur le contrôle de l'inflation conclue avec la Banque du Canada, pour continuer de viser le point médian de 2 % de la fourchette cible de 1 % à 3 %;
- rétablira l'équilibre fiscal en limitant le pouvoir fédéral de dépenser, en assurant des arrangements fiscaux stables, prévisibles et fondés sur des principes avec les provinces et les territoires, et en renforçant l'union économique;
- fournira le leadership requis pour assurer la présence de marchés concurrentiels et ouverts sur notre territoire, ce dont profiteront les consommateurs, les travailleurs et les gens d'affaires.



Créer de nouvelles possibilités et des choix pour les Canadiens

Les gens talentueux et créatifs constituent l'atout le plus précieux pour le succès économique à long terme d'un pays. À une époque où le vieillissement de la population du Canada et les pénuries de main-d'œuvre sont des réalités bien tangibles, les administrations publiques doivent prendre les mesures qui s'imposent pour aider les gens à intégrer le marché du travail et à réaliser pleinement leur potentiel. *Avantage Canada* :

- s'acquittera de l'engagement du gouvernement à ramener le taux de la taxe sur les produits et services (TPS) à 5 %;
- aidera les Canadiens à revenu faible et modeste à se libérer du piège de l'aide sociale en instaurant une prestation fiscale pour le revenu gagné;
- continuera de réduire l'impôt sur le revenu des particuliers en rendant le régime fiscal plus équitable afin de garder et d'attirer ici des travailleurs hautement qualifiés, sur lesquels repose la compétitivité économique future du Canada;
- réduira les impôts sur l'épargne, y compris les gains en capital, afin de les rendre plus concurrentiels par rapport au traitement fiscal de l'épargne dans d'autres pays;
- accroîtra la participation au marché du travail et verra à ce que les Canadiens puissent travailler là où ils le désirent au Canada;
- haussera les compétences des travailleurs grâce à la formation et à l'éducation postsecondaire, pour doter les Canadiens des outils nécessaires à leur réussite.

Investir en vue d'une croissance durable

Les règles du jeu à l'échelle mondiale, ont changé ces dernières années. Le gouvernement a un rôle important à jouer pour que la population, les entreprises et les organisations du Canada soient dotées des avantages qui assureront leur réussite sur la scène mondiale. *Avantage Canada* :

- assurera le maintien du leadership du Canada au sein du G7 en ce qui a trait à la recherche dans le secteur public et en optimisera la valeur en misant sur l'excellence et l'établissement de liens plus étroits avec le secteur privé;



- créera un environnement plus sain et une croissance économique plus durable grâce à l'utilisation responsable des ressources naturelles et à l'utilisation efficace de la technologie;
- bâtira une infrastructure moderne qui améliorera la qualité de vie au pays et les échanges commerciaux au Canada et avec les pays étrangers.

Créer un climat propice à la croissance et à la réussite des entreprises

Des fardeaux fiscaux et réglementaires excessifs entravent le développement des entreprises canadiennes. Ils ont nui depuis trop longtemps à la productivité de notre pays. Le moment est venu de passer à l'action.

Avantage Canada :

- fixera le taux d'imposition le moins élevé de tous les pays du G7 pour les nouveaux investissements des entreprises;
- allégera le fardeau administratif des entreprises en réduisant la paperasserie de 20 % et en proposant un cadre législatif fondé sur des principes qui orientera les ministères et les organismes de réglementation;
- améliorera le cadre de la concurrence en appliquant des règles et des règlements efficaces ainsi que des politiques modernes;
- renforcera notre système financier de pointe pour que les investissements soient consacrés aux activités les plus productives;
- ouvrira le pays au commerce et aux investissements étrangers pour assurer la libre circulation des biens, des services et des technologies vers le Canada et pour faciliter aux entreprises canadiennes l'accès aux marchés étrangers où elles pourront se mesurer aux meilleures entreprises du monde.

Facteurs essentiels à la réussite et mise en œuvre : la volonté de réussir des Canadiens

La réussite économique à long terme exige que nous fassions preuve de discipline et que concentrons nos efforts sur les principes et les politiques énoncés dans le plan. Elle requiert aussi que nous respections le plan. Voilà pourquoi *Avantage Canada* est une stratégie pluriannuelle qui exige notre engagement. Il faudra du temps pour obtenir les avantages économiques et sociaux visés. Le succès réel du plan repose sur le leadership solide des gouvernements du Canada, sur l'engagement du secteur privé et sur le dévouement et l'énergie du peuple canadien.



Avantage Canada améliorera notre niveau et notre qualité de vie. Il créera des emplois, sera source de prospérité et offrira de nouvelles possibilités aux familles canadiennes. Si nous travaillons ensemble – gouvernements, entreprises, organisations et tous les Canadiens –, rien ne pourra nous arrêter.

C'est grâce à ce plan, et animés d'un objectif commun, que nous demeurerons pour le monde entier un exemple d'une grande nation prospère et empreinte de compassion.

Chapitre



UN CANADA FORT
DANS UN MONDE
EN ÉVOLUTION



Cadre stratégique

But : Améliorer notre qualité de vie et faire du Canada un chef de file mondial, aujourd'hui et pour les générations à venir

Tout comme les entreprises et les organisations assurent leur succès en adoptant des stratégies claires et ciblées, le Canada doit lui aussi miser sur un plan économique exhaustif et à long terme.

Le plan que voici, appelé *Avantage Canada – Bâtir une économie forte pour les Canadiens*, rehaussera le niveau et la qualité de vie des Canadiennes et des Canadiens au rythme de l'évolution de l'économie mondiale. *Avantage Canada* procède de la conviction que le Canada peut être un chef de file mondial, aujourd'hui et pour les générations à venir.

Avantage Canada procède des réalités de la concurrence à l'échelle mondiale, ainsi que des avantages et des défis économiques actuels du Canada. Il s'agit d'un programme visionnaire mais concret. Il encadrera le processus décisionnel du gouvernement au cours des prochaines années. Et il repose avant tout sur l'idée que ce sont les passions, l'ingéniosité et les rêves des gens qui, en bout de ligne, assurent une économie forte.

Les nouveaux fondements de la réussite sur les marchés mondiaux

Au cours des vingt 20 dernières années, l'essor des économies émergentes, conjugué à l'abaissement des barrières tarifaires et des frais de télécommunications et de transport, a transformé l'économie mondiale. La production de biens et de services fait maintenant appel à des chaînes d'approvisionnement mondiales réunissant plusieurs pays selon l'avantage comparatif dont ils disposent.

Avantage Canada reconnaît clairement que l'économie mondiale moderne a changé. Dans l'optique du Canada, trois vérités fondamentales résument les nouveaux fondements de la réussite :

- les gens et les capitaux sont mobiles;
- les gens talentueux et créatifs constituent le premier atout du succès économique d'un pays;
- il est essentiel d'instaurer un climat propice aux affaires pour garder, attirer et développer des entreprises innovatrices de haute qualité, et les encourager à concurrencer les meilleurs dans le monde.



De nombreuses études ont été menées en vue de cerner les ingrédients clés du succès dans la nouvelle économie mondiale. Des groupes de réflexion, des universitaires et des organisations comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont tous étudié cette question en profondeur. Les fondements économiques et sociétaux à l'origine des conditions propices à une croissance économique à long terme sont bien compris. En effet, l'on s'entend généralement pour dire que les facteurs déterminants de la croissance économique à long terme dans les pays industrialisés sont les suivants :

- une main-d'œuvre qualifiée et hautement scolarisée;
- des taux élevés d'investissement privé et public dans la recherche et l'innovation;
- une infrastructure moderne;
- des taux élevés d'investissement des entreprises dans les machines et le matériel.

De même, l'investissement privé dans ces facteurs déterminants de la croissance est favorisé par les éléments suivants :

- une dette publique faible et une inflation faible et stable;
- des impôts peu élevés sur le travail, l'épargne et l'investissement des entreprises;
- un système d'éducation accessible et de haute qualité;
- un climat des affaires concurrentiel comprenant des règlements et des politiques de concurrence efficaces;
- un système financier stable et efficient;
- l'ouverture sur le commerce et l'investissement;
- un marché du travail souple.

Les gouvernements peuvent aider à créer les conditions et les possibilités qui permettront aux entreprises, aux organisations et, finalement, aux gens de réussir. Il en résulte une économie dynamique et saine. *Avantage Canada* est conçu pour abaisser les obstacles à l'investissement et pour aider la population et les entreprises du Canada à mettre à profit leurs avantages actuels pour aller de l'avant.



Position concurrentielle du Canada

Un passé digne de fierté, un avenir encore meilleur

Ce sont les Canadiens qui ont fait du Canada le remarquable pays qu'il est aujourd'hui. Nous profitons déjà d'une situation avantageuse. Nous sommes la huitième puissance économique mondiale et nous occupons le septième rang pour notre niveau de vie.

Les Canadiens sont ambitieux. En outre, nos gens, nos entreprises et nos organisations ont la capacité et la confiance nécessaires pour réussir sur la scène internationale. En effet, nos multiples avantages nous ouvrent la voie de la réussite au sein de l'économie mondiale moderne :

- **Le Canada domine le G7 depuis une décennie pour la création d'emplois.** Notre taux de chômage est près de son plus bas niveau en 30 ans, et la proportion de la population occupant un emploi atteint presque un sommet record.
- **Les Canadiens sont très scolarisés, et le Canada est un chef de file en recherche fondamentale.** Le Canada est le pays où le taux de scolarisation postsecondaire est le plus élevé au monde et, toutes proportions gardées, il investit plus que tous les autres pays du G7 dans la recherche fondamentale.
- **La situation financière du Canada est saine.** La dette fédérale a baissé de 81 milliards de dollars par rapport à son niveau le plus élevé et les frais d'intérêt annuels sur la dette, qui ont atteint un sommet de 49,4 milliards de dollars en 1995-1996, ont reculé à 33,8 milliards. Le ratio de la dette nette au produit intérieur brut (PIB) de l'ensemble des administrations publiques canadiennes est passé du deuxième plus élevé parmi les pays du G7, au milieu des années 1990, au ratio le plus bas aujourd'hui.
- **Nous sommes en train de devenir une superpuissance énergétique.** Alors que sévissent des pénuries à l'échelle mondiale, le Canada est déjà cinquième au monde pour la production totale d'énergie, septième pour la production de pétrole, troisième pour la production de gaz naturel et premier pour la production d'énergie hydroélectrique.



Les défis que relèvera *Avantage Canada*

Bien que les nombreux avantages du Canada sont à la base de l'excellence et du succès dans notre économie moderne, il y a des obstacles et des défis que nous ne pouvons ignorer si nous voulons améliorer notre qualité de vie et devenir un chef de file mondial, aujourd'hui et pour les générations à venir :

- **Des impôts élevés découragent l'investissement et l'initiative.** Les impôts sur le revenu des particuliers et des entreprises au Canada restent élevés en regard des normes internationales. En pourcentage du PIB, ils sont plus élevés que dans tous les autres pays du G7.
- **Les investissements des entreprises dans le matériel, l'innovation et la formation.** Les entreprises d'autres pays de l'OCDE investissent en moyenne plus que nos entreprises dans la recherche et développement ainsi que dans les machines et le matériel. Le taux de participation à la formation en entreprise est aussi supérieur dans d'autres pays de l'OCDE.
- **Il faut une main-d'œuvre qualifiée.** Un certain nombre de provinces et de territoires manquent de main-d'œuvre qualifiée. Le problème est particulièrement grave en Alberta et en Saskatchewan, où plus du quart des entreprises manufacturières estiment que la rareté de la main d'œuvre restreint leurs activités¹.
- **Notre population vieillit.** La plupart des pays industrialisés sont aux prises avec un déclin de la proportion de leur population en âge de travailler mais, selon les projections des Nations Unies, au cours des 25 prochaines années, le Canada connaîtra la deuxième plus forte chute parmi les pays du G7, et la quatrième plus importante à l'échelle de l'OCDE. Le vieillissement de la population aggravera les pénuries de main-d'œuvre qui se font déjà sentir dans notre économie et pèsera sur notre niveau de vie. Au même moment, il fera grimper la demande de soins de santé et de services sociaux.

Nouveaux défis et possibilités

Deux autres facteurs méritent une analyse distincte et plus poussée parce qu'ils engendrent à la fois des défis et des possibilités pour le Canada. Il s'agit de l'essor des économies émergentes et de la vigueur du dollar canadien.

¹ Statistique Canada, *Enquête sur les perspectives du monde des affaires*, troisième trimestre (2006)



Les nouvelles économies émergentes

Avec leurs imposants bassins de main-d'œuvre bon marché, les économies émergentes comme la Chine, l'Inde et le Brésil occupent de plus en plus de place au sein de l'économie mondiale. Ces pays ont traditionnellement bénéficié de faibles coûts de main-d'œuvre, lesquels demeureront inférieurs à ceux du Canada dans un avenir prévisible. Cet avantage est bonifié par des liens commerciaux et financiers ainsi que par des échanges d'information de plus en plus efficaces avec d'autres entités de l'économie mondiale.

La libéralisation des échanges commerciaux, les progrès des technologies de l'information et le coût relativement bas du transport ont incité les entreprises à s'établir là où elles peuvent profiter des conditions les plus avantageuses. Beaucoup d'activités à forte concentration de main-d'œuvre sont maintenant établies dans les pays à économie émergente, tandis que les pays industrialisés se spécialisent de plus en plus dans les activités à plus grande valeur ajoutée, telles que la recherche et développement, l'ingénierie et la conception de produits, qui tendent à faire davantage appel aux machines et au matériel ainsi qu'au savoir.

L'essor des économies émergentes engendre à la fois des défis et de nouvelles possibilités pour le Canada. À court terme, ces économies ont ajouté aux pressions concurrentielles pesant sur les secteurs peu spécialisés à forte concentration en main-d'œuvre. Au fil du temps, la capacité des pays émergents de soutenir la concurrence au chapitre des activités à plus grande valeur ajoutée augmentera également.

Le Canada devra continuer d'innover et de miser sur les activités à plus grande valeur ajoutée afin de conserver un avantage concurrentiel et de créer de meilleurs emplois. Il ne peut s'en remettre tout simplement à ses atouts traditionnels ou à son expertise passée. Nous devons continuer de renouveler et de maintenir un avantage comparatif à long terme en nous concentrant sur des composantes à plus grande valeur ajoutée de la chaîne d'approvisionnement mondiale.

L'essor des économies émergentes offre aussi de vastes possibilités au Canada.

- Premièrement, la progression des revenus dans ces pays y crée de nouveaux marchés pour les exportations canadiennes de produits finis et de services.
- Deuxièmement, l'intégration croissante de l'économie mondiale a favorisé la production à moindre coût, ce qui a fait baisser les prix des intrants des entreprises et des biens de consommation.



- Troisièmement, à mesure que ces économies émergentes se développent, leurs besoins en matières premières augmentent. La demande accrue de pétrole, de métaux de base et d'autres produits de base profite aux exportateurs canadiens puisque les prix des produits de base augmentent. Par exemple, entre 2002 et 2005, la Chine est intervenue pour plus du quart de la hausse de la demande mondiale de pétrole et pour près de 80 % de l'augmentation de la demande mondiale de tous les métaux de base.

Les entreprises canadiennes doivent profiter de ces possibilités, et les gouvernements du Canada doivent faire de leur mieux pour aider à ouvrir les marchés et doter le pays du contexte économique et social optimal pour demeurer à l'avant-garde de la scène mondiale.

La vigueur du dollar canadien

Notre dollar s'est apprécié de 40 % face au dollar américain entre la fin de 2002 et le début de novembre 2006. Cette situation a créé des défis de taille pour les exportateurs canadiens, surtout ceux du secteur manufacturier.

Dans l'ensemble, notre économie s'est bien adaptée à l'appréciation de notre monnaie. Même si le recul de l'emploi dans le secteur manufacturier a manifestement créé des difficultés pour les travailleurs touchés et leurs familles, beaucoup d'emplois ont été créés dans des industries à salaire élevé comme les services professionnels, scientifiques et techniques, les finances, l'assurance, l'immobilier, l'information et la culture.

Dans le secteur manufacturier, les coûts des machines et du matériel ont diminué en raison de l'appréciation de notre dollar. C'est ainsi que l'investissement dans le secteur manufacturier est en forte hausse et que la production manufacturière est plus élevée qu'en 2002.

Cette tendance est positive, et elle montre que les entreprises canadiennes sont en train de remplacer les avantages artificiels découlant d'un dollar plus faible par des gains de productivités réels. Cela doit se poursuivre. Les entreprises canadiennes doivent constamment chercher à accroître leur efficacité, leur productivité et la qualité de leurs produits, tout en se spécialisant dans les activités à plus grande valeur ajoutée.



Principes et avantages

L'analyse de la position concurrentielle du Canada dans le monde fait ressortir des questions clés qui exigent une orientation stratégique. Les principes directeurs d'*Avantage Canada* abordent ces questions et jettent les bases des politiques qui en découlent. Ces principes à long terme serviront de cadre directeur pour faciliter la prise de décisions stratégiques cohérentes en vue de réaliser les grands objectifs du plan *Avantage Canada*.

Avantage Canada repose sur les principes suivants :

- **Cibler l'action du gouvernement.** Le gouvernement se concentrera sur ce qu'il fait le mieux. Il dépensera de façon responsable, mènera des activités efficaces, produira des résultats efficaces et rendra des comptes aux contribuables (chapitre 2).
- **Créer de nouvelles possibilités et des choix pour les Canadiens.** Le gouvernement incitera les Canadiens à exceller, ici même au pays. Nous diminuerons les taxes et les impôts et investirons dans l'éducation, la formation et l'accès au marché du travail afin que les Canadiens puissent se réaliser et faire les choix qui leur plaisent (chapitre 3).
- **Investir en vue d'une croissance durable.** Le gouvernement fera des investissements et conclura des partenariats avec les provinces et le secteur privé dans des domaines stratégiques qui contribuent à une économie forte, dont la recherche fondamentale, un environnement sain et une infrastructure moderne (chapitre 4).
- **Créer un climat propice à la croissance et à la réussite des entreprises.** Le gouvernement établira les conditions économiques qui encourageront les entreprises à investir et à prospérer (chapitre 5).

La réussite stratégique exige en outre que l'on fasse les choix les plus susceptibles de produire des résultats. Cinq avantages contribueront à améliorer la qualité de vie des Canadiens. Ils sont décrits ci-après et repris dans les chapitres suivants du plan *Avantage Canada*.



Les cinq avantages du Canada

Avantage Canada vise à faire du Canada un chef de file mondial, aujourd'hui et pour les générations à venir. Il améliorera la qualité de vie des Canadiens en dotant le pays de cinq avantages :

1. Avantage fiscal :

- Réduire les taxes et les impôts de tous les Canadiens et établir le taux d'imposition le plus bas sur les nouveaux investissements des entreprises au sein des pays du G7 (p. 38).

2. Avantage financier :

- Éliminer la dette nette de l'ensemble des administrations publiques du Canada en moins d'une génération (p. 34).

3. Avantage entrepreneurial :

- Créer un climat des affaires qui stimule l'investissement des entreprises, en réduisant les impôts, la réglementation inutile et les tracasseries administratives (p. 102).

4. Avantage du savoir :

- Doter le Canada de la main-d'œuvre la plus scolarisée, la plus qualifiée et la plus souple au monde (p. 60).

5. Avantage infrastructurel :

- Bâtir une infrastructure moderne pour assurer la libre circulation des personnes, des biens et des services (p. 81).

Le plan *Avantage Canada*

Avantage Canada repose sur des idées et sur les mesures prises afin de les mettre en œuvre. Les politiques et les priorités qui découlent des principes d'*Avantage Canada* fournissent un plan d'action au gouvernement. Ces politiques et priorités sont audacieuses. Elles sont complémentaires, et leur tout dépasse la somme de leurs parties.

Ensemble, les Canadiens et leur gouvernement peuvent créer un *avantage durable* pour le pays en bâtissant une économie plus forte. L'histoire démontre que le changement engendre à la fois des défis et des possibilités. Les sociétés les plus prospères mettent à profit leurs forces pour tirer avantage du changement.



Le présent plan énonce les propositions du nouveau gouvernement du Canada en vue de créer les conditions qui permettront à la population et aux familles canadiennes de se réaliser pleinement, et de créer la richesse nécessaire pour investir dans ce qui importe, comme des soins de santé de première qualité, l'éducation et des collectivités fortes. Poursuivant un objectif commun, les Canadiens seront, pour le reste du monde, un parfait exemple d'une grande nation prospère et bienveillante.

Chapitre

2



CIBLER
L'ACTION DU
GOUVERNEMENT



Réduire la dette, abaisser les impôts et accroître l'efficacité du gouvernement

Les Canadiennes et les Canadiens désirent que leurs administrations publiques soient financièrement prudentes et capables de leur fournir des résultats concrets. Cibler l'action du gouvernement consiste à réduire la dette, à abaisser les impôts, à dépenser judicieusement, à maintenir l'inflation à des niveaux faibles, stables et prévisibles, à rétablir l'équilibre fiscal et à rendre l'union économique plus concurrentielle et plus efficiente. Cette solide assise financière est essentielle à la réalisation des autres éléments du plan.

L'avantage financier du Canada

Éliminer la dette nette de l'ensemble des administrations publiques

Les niveaux élevés de la dette publique nuisent aux Canadiens. L'intérêt payé sur la dette ne peut être affecté à d'autres usages plus productifs. C'est la raison pour laquelle l'un des principaux aspects d'*Avantage Canada* consiste à viser l'élimination de la dette nette de l'ensemble des administrations publiques canadiennes en moins d'une génération.

Le nouveau gouvernement du Canada estime qu'une dette publique peu élevée est essentielle à notre prospérité à long terme. Réduire la dette :

- libère des fonds qui servent actuellement à payer les intérêts et permet de réduire les impôts ou d'investir dans d'autres priorités comme les soins de santé, les services publics et la sécurité nationale (voir l'encadré);
- favorise la stabilité économique en maintenant les taux d'intérêt à un faible niveau, et en permettant aux Canadiens d'emprunter de l'argent pour des priorités qui comptent, comme le nouveau matériel et les nouvelles technologies de l'information pour les entreprises, l'éducation et les rénovations domiciliaires pour les familles;
- renforce la capacité de notre pays de composer avec les chocs économiques et de relever des défis comme celui du vieillissement de la population.

La réduction de la dette est une question d'équité envers les futures générations de Canadiens. La dette est un fardeau fiscal imposé aux générations à venir. Il n'est que justice que ceux qui ont profité de l'accumulation de cette dette assument la responsabilité de la réduire. Procéder autrement reviendrait à hypothéquer l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants.



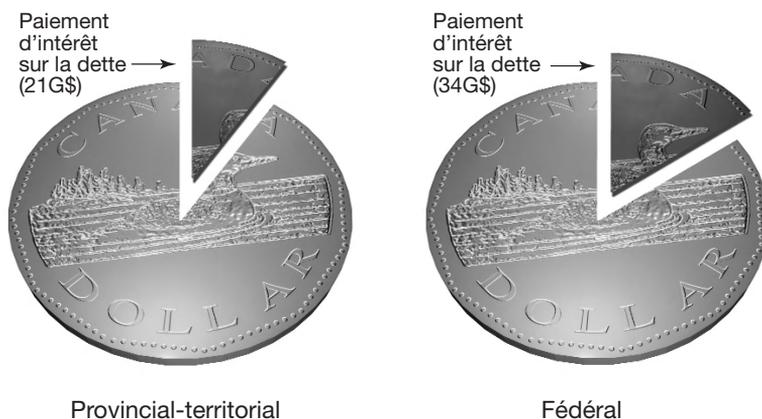
Le plein impact de la dette publique sur l'économie inclut non seulement la dette de l'administration fédérale, mais aussi celle des administrations provinciales, territoriales et locales, ainsi que les éléments d'actif du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Régime de rentes du Québec (RRQ). Voilà pourquoi des organisations comme l'OCDE utilisent la dette nette de l'ensemble des administrations publiques comme mesure standard de la dette. (L'annexe de *La Mise à jour économique et financière* renferme plus de détails sur les diverses mesures de la dette.)



Dans le cas du Canada, tous les niveaux de gouvernement ont réalisé d'importants progrès financiers dans les dernières années. Selon la mesure de l'OCDE, pour ce qui est du ratio de la dette nette au PIB, le Canada est passé du deuxième ratio le plus élevé au ratio le moins élevé des pays du G7 à l'heure actuelle.

Les avantages de la réduction de la dette publique

Revenus consacrés au service de la dette (2005-2006)



- Les administrations fédérale et provinciales consacrent une part importante de leurs revenus aux intérêts sur la dette publique.
- Au niveau fédéral, le service de la dette accapare 34 milliards de dollars par année, soit 15 cents sur chaque dollar de revenu. C'est plus que ce que le gouvernement fédéral dépense pour la défense nationale, les prestations d'assurance-emploi et l'aide internationale réunies.
- Au niveau provincial-territorial, une part un peu moins élevée des revenus est consacrée au service de la dette (21 milliards, ou 9 cents sur chaque dollar de revenu).
- La croissance des actifs du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Régime de rentes du Québec (RRQ) permettra de faire en sorte que les régimes publics de pensions soient sûrs et viables pour les prochaines générations.
- La réduction de la dette du Canada permettra aux administrations publiques d'alléger le fardeau fiscal imposé aux Canadiens et de consacrer davantage de ressources aux priorités, comme les soins de santé, l'éducation, l'environnement et la sécurité nationale.



Le nouveau gouvernement du Canada estime que nous avons maintenant l'occasion de transformer notre solide performance financière en un avantage financier pour le Canada, et de laisser un éventail de choix et de possibilités en héritage à nos enfants et à nos petits-enfants.

Le gouvernement estime que toutes les administrations publiques devraient viser l'élimination de la dette nette en moins d'une génération. Nous pouvons y parvenir d'ici 2021, si les administrations provinciales et territoriales continuent d'avoir des budgets équilibrés et si les éléments d'actif du RPC et du RRQ continuent de croître comme prévu actuellement. De son côté, le nouveau gouvernement du Canada continuera de prévoir une réduction de la dette de 3 milliards de dollars par année. Tout excédent affiché par les administrations provinciales et territoriales et tout excédent fédéral dépassant 3 milliards de dollars accélérera l'élimination de la dette nette de l'ensemble des administrations publiques du Canada.

L'élimination de la dette nette de l'ensemble des administrations publiques du Canada exigera l'adoption de mesures concertées par les administrations fédérale, provinciales, territoriales et locales, ainsi que la poursuite de la gestion diligente du RPC et du RRQ. Ce faisant, le Canada pourra être parmi les quelques pays à se retrouver en position d'actif net.



L'avantage financier du Canada

Éliminer la dette nette de l'ensemble des administrations publiques du Canada en moins d'une génération

Tous les ordres de gouvernement ont réalisé d'importants progrès financiers ces dernières années, et nous avons maintenant l'occasion de transformer notre solide performance financière en un avantage financier pour le Canada, ce qui laissera un éventail de choix et de possibilités en héritage à nos enfants et à nos petits-enfants.

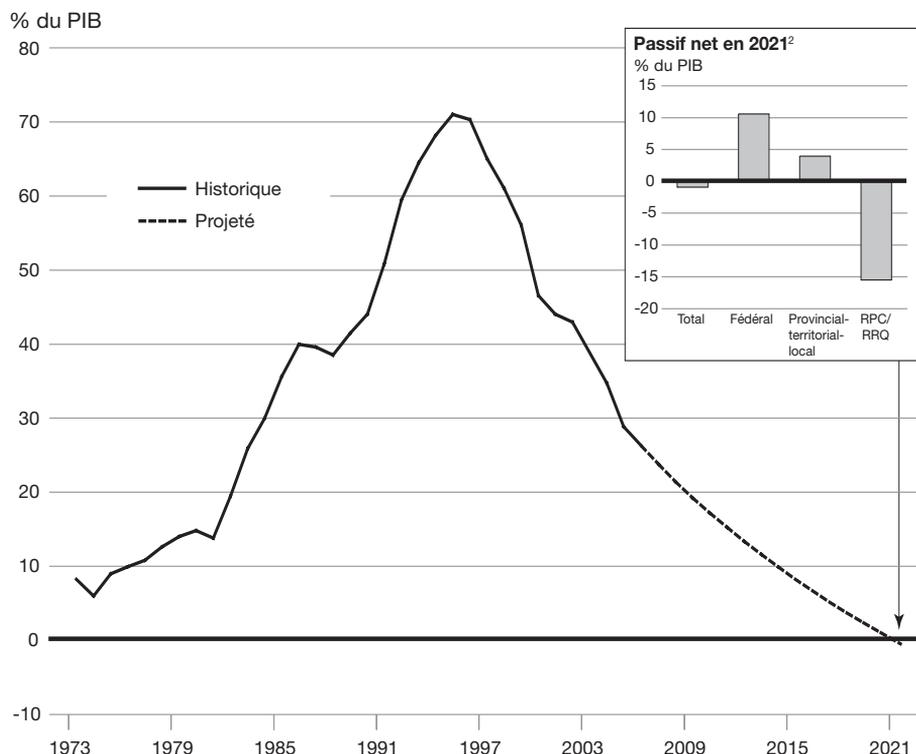
Avantage Canada se propose d'éliminer la dette nette de l'ensemble des administrations publiques du Canada en moins d'une génération.



Graphique 2.1

Éliminer la dette nette de l'ensemble des administrations publiques du Canada

Passif net¹ de l'ensemble des administrations publiques en pourcentage du PIB



¹ Exclut les engagements non capitalisés des régimes de retraite des employés de l'État, conformément à la mesure de la dette nette établie par l'OCDE.

² En supposant un excédent annuel de 3 milliards de dollars pour le gouvernement fédéral et des budgets équilibrés pour les administrations provinciales, territoriales et locales combinées et une croissance des éléments d'actif du RPC et du RRQ comme projetée dans les rapports actuariels sur le RPC et le RRQ (au 31 décembre 2003).

Sources : Statistique Canada, *Comptes du bilan national*; calculs du ministère des Finances

Le gouvernement fédéral fera sa part en continuant de prévoir une réduction annuelle de la dette de 3 milliards de dollars. De plus, il devancera d'un an, soit en 2012-2013, son objectif de ramener le ratio de la dette fédérale au PIB de 35 % à 25 %. Une fois cet objectif atteint, le fardeau de la dette sera à son plus bas niveau depuis la fin des années 1970, et nous serons en meilleure position d'éliminer la dette nette de l'ensemble des administrations publiques du Canada d'ici 2021.



L'élimination de la dette nette de l'ensemble des administrations publiques du Canada signifiera qu'une moins grande part des fonds publics sera consacrée au service de la dette. Les contribuables pourront donc conserver une plus grande proportion de leurs revenus gagnés et les dépenser ou les épargner comme bon leur semble.

Engagement de politique publique

Le nouveau gouvernement du Canada estime que notre pays devrait viser à éliminer la dette nette de l'ensemble des administrations publiques d'ici 2021 au plus tard.

Le gouvernement fédéral fera preuve de leadership en continuant de prévoir une réduction de la dette de 3 milliards de dollars par année.

Le gouvernement fédéral devance aussi d'un an, soit en 2012-2013, son objectif de ramener le ratio de la dette au PIB à 25 %. Une fois cet objectif atteint, le fardeau de la dette fédérale sera à son plus bas niveau depuis la fin des années 1970.

Affecter à des réductions d'impôt sur le revenu des particuliers les économies en frais d'intérêt

Les Canadiens paient trop d'impôts et de taxes. Les taux élevés d'imposition dissuadent les gens de travailler et les empêchent d'atteindre leur plein potentiel, et ils nuisent aux chances du Canada de garder ici et d'attirer les personnes hautement qualifiées dont il a besoin.

L'engagement pris dans *Avantage Canada* qui consiste à réduire la dette fédérale fera diminuer les intérêts que doit verser le gouvernement. Ces intérêts réduits permettront d'abaisser l'impôt sur le revenu des particuliers.

La réduction de la dette de 13,2 milliards de dollars en 2005-2006 entraînera des économies en frais d'intérêt de 660 millions de dollars par année. Jumelée aux économies en frais d'intérêt associées à la réduction annuelle prévue de 3 milliards, cette réduction donnera une marge de manœuvre pour abaisser l'impôt sur le revenu des particuliers d'environ 800 millions de dollars en 2007-2008, jusqu'à 1,4 milliard par année d'ici 2011-2012. Si le gouvernement réalise des excédents imprévus, cela permettra d'accélérer la réduction de la dette et de diminuer davantage l'impôt sur le revenu des particuliers.



La réduction d'impôt sur le revenu des particuliers incitera les Canadiens à travailler, à épargner et à investir au Canada, ce qui se traduira pour les familles par un accroissement de la qualité et du niveau de vie.

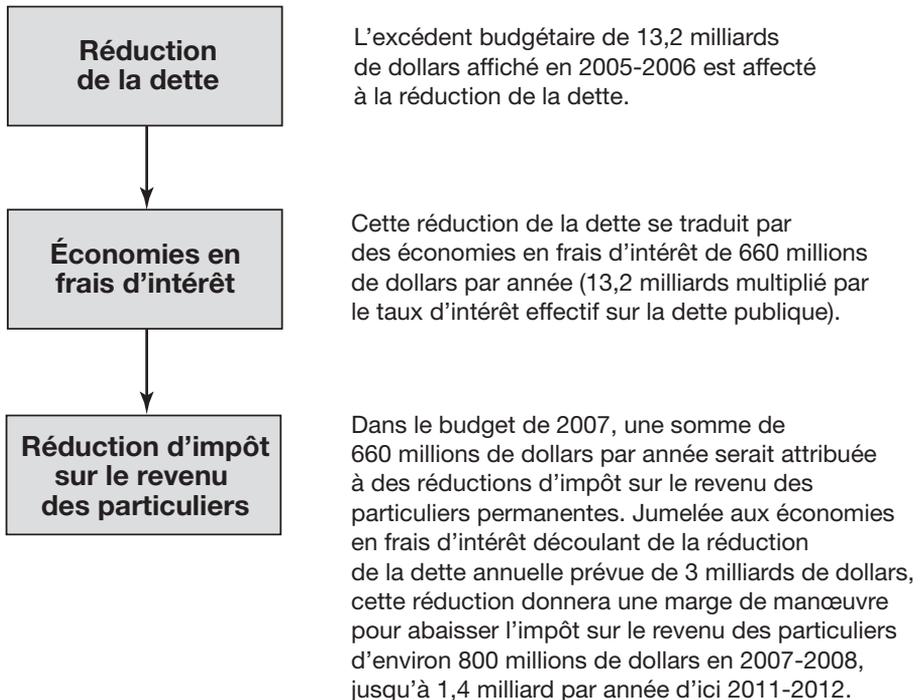
Engagement de politique publique

Afin de s'assurer que les Canadiens profitent directement de la réduction de la dette fédérale, le gouvernement propose d'affecter tous les ans les économies effectives en frais d'intérêt découlant de la diminution de la dette à des réductions d'impôt sur le revenu des particuliers.

Si le gouvernement réalise des excédents imprévus, cela permettra d'accélérer la réduction de la dette et la diminution de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Affecter à des réductions d'impôt sur le revenu des particuliers les économies en frais d'intérêt découlant de la diminution de la dette

Calcul des réductions d'impôt permanentes





L'avantage fiscal du Canada

Réduction des taxes et des impôts de tous les Canadiens et établissement du taux d'imposition le plus bas sur les nouveaux investissements des entreprises au sein des pays du G7

Un faible niveau d'imposition conduit à une économie plus forte, et les taux d'imposition au Canada sont élevés. Le fardeau des impôts des particuliers et des entreprises au Canada nuit aux familles, aux entreprises et à l'intérêt national à long terme. C'est la raison pour laquelle l'abaissement des taxes et des impôts est au cœur d'*Avantage Canada*.

Afin de créer un avantage fiscal canadien dans les prochaines années, le nouveau gouvernement du Canada :

- s'acquittera de son engagement consistant à ramener la TPS à 5 %;
- aidera les Canadiens à faible revenu à se libérer du piège de l'aide sociale en mettant en œuvre une prestation fiscale pour le revenu gagné;
- continuera de réduire l'impôt sur le revenu des particuliers afin de rendre le régime fiscal plus équitable et de garder et d'attirer ici des travailleurs très qualifiés sur lesquels repose la compétitivité économique future du Canada;
- réduira les impôts sur l'épargne, y compris les gains en capital, afin de les rendre plus concurrentiels par rapport aux impôts sur l'épargne appliqués dans d'autres pays;
- établira pour le Canada un avantage plus global au chapitre de l'impôt des sociétés sur les investissements des entreprises. La première étape consistera à créer un avantage fiscal significatif par rapport aux États-Unis, notre partenaire économique le plus proche. La deuxième étape consistera à devenir le pays du G7 qui applique le taux d'imposition le plus bas sur les nouveaux investissements des entreprises.

L'avantage fiscal canadien aidera les particuliers, les familles et les entreprises à progresser. Il récompensera l'initiative et fera du Canada la destination de choix pour les investissements. Les résultats de l'abaissement des taxes et des impôts seront amplifiés par des mesures qui réduiront la réglementation superflue et créeront un climat plus propice aux affaires au Canada.



Contenir la croissance des dépenses

L'objectif d'allègement du fardeau de la dette publique témoigne de l'engagement continu du gouvernement à contrôler les dépenses. Cibler les dépenses aidera à réduire la dette et le fardeau fiscal canadien ainsi qu'à réaffecter des fonds à d'autres priorités importantes. La réduction du gaspillage et des dépenses inutiles est une tâche incessante : il s'agit toujours de la bonne chose à faire. Voilà pourquoi le nouveau gouvernement du Canada a dégagé des économies permanentes de plus de 1 milliard de dollars cette année et l'an prochain, tout en affichant un excédent budgétaire substantiel en 2005-2006.

Selon les prévisions de *La Mise à jour économique et financière* de 2006, les dépenses de programmes en 2006-2007 seront inférieures de 1,2 milliard de dollars à ce qui avait été prévu dans le budget de 2006.

Le nouveau gouvernement du Canada s'est engagé à maintenir le taux de croissance des dépenses de programmes, en moyenne, sous le taux de croissance de l'économie. Il a pris des mesures importantes en 2005-2006 pour atteindre cet objectif, alors que les dépenses ont diminué pour la première fois en neuf ans. Certaines années, il pourrait arriver que le taux de croissance des dépenses de programmes dépasse celui de l'économie, si l'expansion de l'économie est inférieure aux prévisions ou si des facteurs imprévus nécessitent une hausse temporaire des dépenses. Toutefois, en général et en principe, l'approche adoptée par le gouvernement en matière de planification budgétaire limitera la croissance des dépenses de programmes, en moyenne, à un niveau inférieur au taux de croissance de l'économie.

Engagement de politique publique

Le nouveau gouvernement du Canada est résolu à maintenir le taux de croissance des dépenses de programmes, en moyenne, à un niveau inférieur au taux de croissance de l'économie.



Un gouvernement plus efficace et davantage axé sur les résultats

Il faudra, pour garder le taux de croissance des dépenses de programmes sous le taux de croissance de l'économie, faire preuve de détermination et de discipline. Dans le budget de 2006, le gouvernement a annoncé qu'il élaborera une nouvelle approche relativement à la gestion des dépenses globales afin de s'assurer que tous les programmes gouvernementaux :

- sont efficaces et efficients,
- sont axés sur les résultats,
- font une utilisation optimale de l'argent des contribuables,
- sont conformes aux priorités et aux responsabilités du gouvernement.

Les entreprises et les organisations qui ont du succès observent elles-mêmes ce genre de principes afin de réaliser leurs objectifs le plus efficacement possible. Une fonction moderne de contrôleur et des outils efficaces devraient aussi être utilisés au gouvernement afin d'optimiser l'utilisation des deniers publics.

Engagement de politique publique

Le président du Conseil du Trésor donnera un aperçu du nouveau Système de gestion des dépenses du gouvernement, qui portera essentiellement sur une bonne gestion et une utilisation optimale des deniers publics. En vertu de ce système :

- Les ministères et les organismes géreront leurs programmes en vue d'obtenir des résultats clairement définis et évalueront leur rendement en fonction de ces résultats.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor supervisera la qualité de ces évaluations et veillera à ce que les ministères s'attardent explicitement à la question du risque ainsi qu'à celle de la rentabilité.
- Le Cabinet, en s'appuyant sur ces évaluations, procédera à un examen systématique du financement et de la pertinence de toutes les dépenses de programmes, pour veiller à ce que les dépenses soient conformes aux priorités des Canadiens et qu'elles permettent au gouvernement d'assumer avec efficacité et efficience ses responsabilités.
- Le Cabinet procédera à un examen rigoureux de toutes les nouvelles propositions de dépenses, en tenant compte explicitement des exigences de financement, de rendement et de ressources des programmes existants dans des domaines connexes.



Le nouveau système de gestion des dépenses fera en sorte que les dépenses responsables deviendront la norme au sein du gouvernement, qui approuvera uniquement le financement réellement nécessaire à l'atteinte de résultats mesurables et effectifs et veillera à l'utilisation optimale des deniers publics.

En rétablissant l'équilibre fiscal, le nouveau gouvernement du Canada limitera l'utilisation de son pouvoir de dépenser et concentrera ses nouvelles dépenses dans des secteurs relevant de sa responsabilité.

Engagement de politique publique

Le nouveau gouvernement du Canada limitera l'utilisation de son pouvoir de dépenser et concentrera ses nouvelles dépenses dans des secteurs relevant de sa responsabilité.

Maintenir de faibles taux d'inflation

Depuis le début des années 1990, la politique consistant à maintenir des taux d'inflation faibles, stables et prévisibles a été très profitable pour les Canadiens. En aidant à maintenir de faibles taux d'intérêt, cela a permis aux ménages et aux entreprises d'établir de meilleurs plans à long terme et cela leur a donné la flexibilité nécessaire pour s'ajuster aux chocs survenant au pays et à l'étranger.

En 1991, le gouvernement et la Banque du Canada ont convenu que la Banque devait cibler l'inflation, d'abord en cherchant à abaisser progressivement ses taux élevés, puis, une fois cet objectif réalisé, en maintenant des taux faibles. La fourchette actuelle, qui va de 1 % à 3 % et dont le point médian cible est de 2 %, a été établie au début de 1996.

La cible actuelle de 2 % au Canada a été bénéfique. L'inflation a diminué de façon notable depuis l'instauration du régime. L'inflation annuelle selon l'indice des prix à la consommation, qui a été en moyenne de 6 % dans les 10 années précédant l'établissement de cibles d'inflation, en 1991, a affiché une moyenne d'environ 2 % depuis cette date.



Engagement de politique publique

Afin de maintenir de faibles taux d'inflation, le gouvernement et la Banque du Canada ont convenu de renouveler pour cinq ans, soit jusqu'à la fin de 2011, la cible de contrôle de l'inflation. Aux termes de l'entente de renouvellement, le point médian sera maintenu à 2 % et la fourchette sera comprise entre 1 % et 3 %.

Rétablir l'équilibre fiscal

Le rétablissement de l'équilibre fiscal est fondé sur le respect des rôles et des responsabilités de chacun des ordres d'administration publique. Il est inspiré par l'idée d'un fédéralisme d'ouverture, dans le cadre duquel les administrations publiques travaillent en collaboration dans l'intérêt national et cherchent à bâtir une économie plus solide et à améliorer la qualité de vie des Canadiens.

Les administrations fédérale, provinciales, territoriales et municipales ont créé, dans un esprit de collaboration, un réseau de programmes couvrant tout un éventail de politiques économiques et sociales conçues pour améliorer la qualité de vie des Canadiens et hausser la performance économique du pays. Des arrangements fiscaux efficaces sous-tendent les rapports entre les administrations publiques et appuient l'atteinte de priorités partagées dans des domaines comme la santé, l'éducation postsecondaire, la formation, les services sociaux et l'infrastructure.

L'accord fédéral-provincial sur les soins de santé de septembre 2004, soit le Plan décennal pour consolider les soins de santé, assure un financement fédéral prévisible à long terme pour les soins de santé qui comporte une clause d'indexation annuelle de 6% prévue par la loi jusqu'en 2013-2014.

Même s'il y a eu amélioration de la situation budgétaire de toutes les administrations publiques dans les dernières années, des préoccupations ont été soulevées quant à l'équilibre fiscal entre les administrations publiques, surtout en ce qui concerne la stabilité des arrangements fiscaux autres que ceux relatifs aux soins de santé, ainsi qu'au sujet du manque de clarté des rôles et des responsabilités de chaque ordre d'administration publique.



En réponse à ces préoccupations, le gouvernement a énoncé en détail dans le budget de 2006 ses engagements concernant le rétablissement de l'équilibre fiscal au pays selon cinq principes :

- l'imputabilité grâce à la clarté des rôles et des responsabilités;
- la responsabilité financière et la transparence budgétaire;
- des arrangements fiscaux prévisibles à long terme;
- une union économique concurrentielle et efficiente;
- une gestion efficace de la fédération fondée sur la collaboration.

Des mesures initiales importantes ont été prises dans le budget de 2006, dont des réductions d'impôt importantes, des investissements nouveaux et considérables dans des secteurs relevant de la responsabilité fédérale, et un engagement à fournir une somme additionnelle de 3,3 milliards de dollars aux provinces et aux territoires au titre des priorités communes.

Le nouveau gouvernement du Canada s'est aussi engagé dans le budget à soumettre des propositions additionnelles visant à rétablir l'équilibre fiscal, après des consultations auprès des provinces, des territoires et des particuliers. Ces propositions visent notamment le renouvellement et le renforcement de la péréquation et de la formule de financement des territoires. Elles prévoient également l'adoption d'une nouvelle approche pour un financement prévisible à long terme de l'éducation postsecondaire, de la formation et de l'infrastructure. Le gouvernement s'est aussi engagé à collaborer avec les provinces afin de renforcer l'union économique et, fait encore plus important, il s'est engagé à des réductions d'impôt permanentes.

Le gouvernement a depuis donné suite à son engagement de procéder à des consultations sur le rétablissement de l'équilibre fiscal. Le message clé qu'a reçu le gouvernement est que les Canadiens donnent leur appui à un système d'arrangements fiscaux qui finance les priorités nationales et redistribue la richesse en la faisant passer des régions les plus prospères aux régions les moins prospères, à condition que ces accords soient fondés sur des principes d'équité et de prévisibilité.

La stratégie relative à l'équilibre fiscal sera fondée sur ces principes et fera en sorte qu'aucune province bénéficiaire du Programme de péréquation ne se retrouve en bout de ligne avec une capacité financière supérieure à celle d'une province non bénéficiaire. Elle sera aussi fondée sur le principe selon lequel les transferts directs aux administrations publiques autres que ceux de la péréquation doivent servir à fournir un soutien égal à tous les Canadiens.



Engagement de politique publique

Le nouveau gouvernement du Canada s'est engagé à rétablir l'équilibre fiscal. Il en résultera un système de transferts fondé sur des principes dans le cadre duquel les responsabilités sont clairement délimitées entre les divers ordres de gouvernement, et qui favorise l'accroissement de l'efficacité des administrations publiques et des obligations redditionnelles envers les citoyens.

À cette fin, le gouvernement s'engage :

- à limiter l'utilisation du pouvoir fédéral de dépenser;
- à établir des programmes fondés sur des principes pour le Programme de péréquation et la formule de financement des territoires, pour faire en sorte que toutes les provinces et tous les territoires soient en mesure d'offrir des programmes économiques et sociaux et des services raisonnablement comparables;
- à instaurer un financement prévisible à long terme pour les infrastructures, l'éducation postsecondaire et la formation;
- à répondre aux préoccupations concernant les excédents imprévus en affectant à des réductions d'impôt sur le revenu des particuliers toutes les économies en frais d'intérêt découlant de la diminution de la dette;
- à renforcer l'union économique en collaborant avec les provinces et les territoires pour améliorer le commerce intérieur et la mobilité de la main-d'œuvre, créer un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières et encourager les provinces à aller de l'avant avec l'harmonisation de leurs taxes de vente avec la TPS.

Une union économique plus forte

L'un des principaux objectifs du rétablissement de l'équilibre fiscal consiste à veiller à ce que toutes les administrations publiques puissent collaborer afin de renforcer l'union économique canadienne. Le rétablissement de l'équilibre fiscal et le renforcement de l'union économique vont de pair. Une union économique solide et efficace permet de faire en sorte que tous les Canadiens puissent tirer le maximum de leurs compétences et de leurs connaissances et que les entreprises et les organisations au Canada puissent investir de manière à maximiser leur rendement.



Le développement d'un marché interne solide et concurrentiel est nécessaire pour que le Canada s'épanouisse au sein de l'économie mondiale. Par exemple, les entreprises actives dans l'ensemble du pays pourraient réaliser des économies et élargir leurs marchés si les différences réglementaires d'une province à l'autre étaient éliminées. De même, les particuliers pourraient plus facilement décrocher un emploi dans une autre région du Canada si leurs compétences étaient reconnues à l'échelle nationale.

Toutes les administrations publiques au Canada ont la responsabilité de permettre à nos marchés intérieurs de fonctionner le plus librement possible. Dans cette optique, des progrès encourageants ont été accomplis récemment. Les gouvernements de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont signé un accord exhaustif qui pourrait sensiblement améliorer la circulation des biens, des services et des capitaux entre ces deux provinces. Cet accord est l'entente commerciale interprovinciale la plus exhaustive négociée jusqu'ici, et elle s'applique à un éventail de politiques gouvernementales touchant le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre. De plus, en septembre 2006, toutes les provinces ont conclu une entente au sujet d'un ambitieux plan d'action visant à réduire les entraves interprovinciales au commerce et à la mobilité de la main-d'œuvre.

L'impulsion qui résulte de ces ententes est cruciale pour la santé de l'économie canadienne, surtout à la lumière du vieillissement de la population et des graves pénuries de main-d'œuvre qui existent dans certaines régions du pays. Les progrès continus accomplis par les provinces et les territoires afin de réduire ces entraves permettront de bâtir une économie plus solide et profiteront à tous les Canadiens.

Engagement de politique publique

Le gouvernement a l'intention de favoriser une union économique canadienne plus forte en continuant de collaborer avec les provinces et les territoires afin d'accroître le commerce intérieur et la mobilité de la main-d'œuvre, de créer un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières et d'encourager les provinces à aller de l'avant avec l'harmonisation de leurs taxes de vente avec la TPS.

Chapitre

3

CRÉER DE
NOUVELLES
POSSIBILITÉS ET
DES CHOIX POUR
LES CANADIENS



Une population active qualifiée, scolarisée et adaptable

En bout de ligne, ce sont les gens et les familles qui sont au cœur d'*Avantage Canada*. L'objet de ce plan est d'aider les gens à exploiter leur plein potentiel et de veiller à ce qu'ils disposent des incitatifs, des possibilités et des choix dont ils ont besoin pour jouir d'une meilleure qualité de vie.

Des impôts élevés limitent les possibilités et les choix offerts aux Canadiens. Avec un gouvernement qui cible mieux ses priorités, il devient possible d'alléger les impôts afin de créer des incitatifs à la réussite pour les Canadiens. Le nouveau gouvernement du Canada a ramené de 7 % à 6 % le taux de la TPS, afin que tous les Canadiens aient plus d'argent à utiliser pour les choses qui leur importent. Il s'est engagé à réduire davantage le taux de la TPS pour qu'il atteigne 5 %. *Avantage Canada* prévoit en outre des réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers afin de favoriser le travail, le savoir, les compétences et l'épargne.

Créer de nouvelles possibilités et des choix pour les gens implique de garder au pays les gens les plus brillants et les plus talentueux. Il s'agit aussi de prêter main-forte à ceux et celles qui veulent joindre la population active, et d'attirer les immigrants dont le Canada aura besoin en raison de son évolution démographique et des pénuries de main-d'œuvre. Il s'agit enfin d'offrir aux Canadiens les possibilités d'études et de formation qui sont requises pour réussir dans l'économie du savoir. Le résultat? Plus de gens dotés des compétences voulues pour réussir, davantage d'emplois mieux rémunérés, moins de chômeurs, et un meilleur avenir pour nos enfants.

Encourager le travail, le savoir, les compétences et l'épargne

Par rapport aux autres pays qui lui disputent emplois, talents et investissements, le Canada a des impôts trop élevés. Ces impôts élevés rendent moins avantageux pour les Canadiens de travailler, d'épargner et d'investir dans l'acquisition de connaissances et de compétences nouvelles. Le budget de 2006 prévoyait une hausse du montant que les Canadiens peuvent gagner sans avoir à payer d'impôt fédéral sur le revenu des particuliers, une baisse permanente du taux inférieur de cet impôt, l'instauration du crédit canadien pour emploi et plusieurs allègements fiscaux ciblés, dont le crédit d'impôt pour le coût des laissez-passer de transport en commun.



Le Plan d'équité fiscale à l'intention des Canadiens qui a été rendu public le 31 octobre 2006 permettra d'éviter que le fardeau fiscal des sociétés soit indûment déplacé vers les travailleurs et les familles. Il prévoit aussi la hausse du crédit en raison de l'âge et le fractionnement du revenu de pension. Cette dernière mesure permettra aux pensionnés et aux aînés de profiter davantage de leur épargne-retraite, tout en maintenant les incitatifs à participer au marché du travail pour les familles.

Mais il faut faire davantage. Le nouveau gouvernement du Canada continuera donc de réduire l'impôt sur le revenu des particuliers afin d'aider les familles canadiennes à jouir d'une sécurité financière et d'un bien-être accru. De plus, il accroîtra l'équité du régime fiscal canadien en ciblant d'abord les mesures qui contribuent le plus à la croissance économique, notamment les suivantes :

- Rendre le travail plus avantageux pour les nombreux particuliers à revenu faible ou modeste qui ont de la difficulté à entrer ou à rester sur le marché du travail.
- Faire du Canada un meilleur endroit où vivre et travailler pour nos travailleurs hautement qualifiés, et rendre plus avantageux pour tous les Canadiens d'investir dans le savoir et les compétences propres à accroître la productivité de l'économie.
- Aider les Canadiens à épargner en prévision de l'avenir, que ce soit pour financer leur retraite ou les études de leurs enfants.

Aider les gens à se libérer du piège de l'aide sociale

Beaucoup trop de Canadiens à revenu faible ou modeste risquent en fait de s'appauvrir davantage s'ils se trouvent un emploi. Par exemple, le chef d'une famille monoparentale type (avec un enfant) qui accepte un emploi peu rémunérateur peut perdre près de 80 cents sur chaque dollar gagné, sous forme d'impôt à payer et de réduction du soutien du revenu offert par des programmes gouvernementaux. Il risque aussi de perdre des avantages en nature, comme un logement social et des médicaments sur ordonnance subventionnés, en plus de devoir engager des frais liés à son travail. Cette situation, couramment appelée le « piège de l'aide sociale », dissuade nombre de Canadiens à revenu faible ou modeste de trouver l'emploi qui leur serait nécessaire, à eux et à leur famille.

En raison des pénuries de main-d'œuvre déjà perceptibles dans certaines régions du pays ainsi que du vieillissement de la population, tous les gouvernements se doivent de prendre des mesures pour inciter les Canadiens à revenu faible ou modeste à travailler.

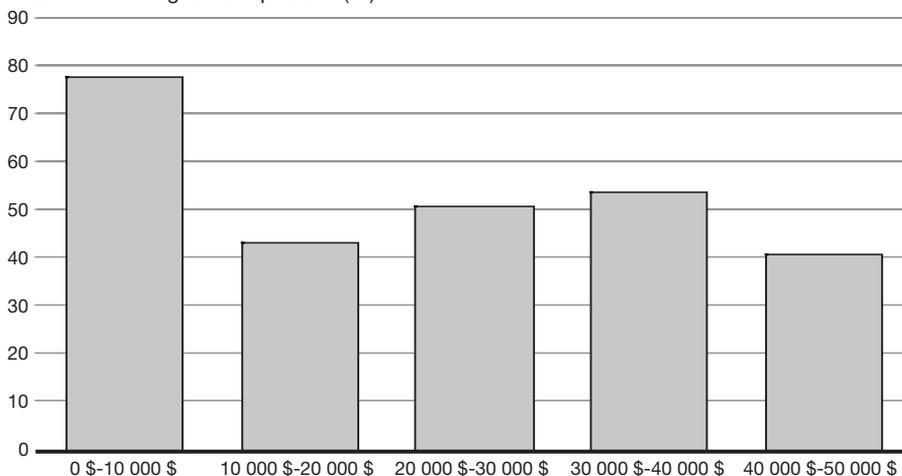


Graphique 3.1

Le piège de l'aide sociale décourage les gens de travailler

Taux effectif marginal d'imposition par tranche de 10 000 \$ de revenu d'emploi additionnel pour un chef de famille monoparentale ayant un enfant

Taux effectif marginal d'imposition (%)



Nota – Le graphique montre l'effet combiné de la réduction des prestations et de l'augmentation de l'impôt sur la tranche de 10 000 \$ de revenu additionnel. Les taux effectifs marginaux d'imposition varient d'une province à l'autre, et les taux ci-dessus sont une moyenne pondérée de huit provinces.

Source : Calculs du ministère des Finances

Engagement de politique publique

Le nouveau gouvernement du Canada a annoncé dans le budget de 2006 qu'il allait collaborer avec les provinces et les territoires pour réduire le piège de l'aide sociale en instaurant une prestation fiscale pour le revenu gagné (PFRG), qui rendra le travail profitable pour les Canadiens à revenu faible ou modeste. Le gouvernement mettra en œuvre cette prestation dans son budget de 2007.



Alléger le fardeau fiscal des travailleurs hautement qualifiés

Une des réalités fondamentales de l'économie mondiale moderne qui est prise en compte dans notre plan est que les gens talentueux sont libres d'aller là où ils gagneront davantage et profiteront d'une meilleure qualité de vie – et qu'ils n'hésitent d'ailleurs pas à le faire. *Avantage Canada* reconnaît que les gens talentueux et créatifs sont, à long terme, le facteur le plus important pour la prospérité d'une économie nationale.

Nous sommes nombreux à connaître de jeunes Canadiens intelligents et talentueux qui ont quitté le pays pour profiter de possibilités offertes aux États-Unis, en Europe ou en Asie. Il en va de l'intérêt national de créer ici même des possibilités pour nos meilleurs éléments et d'attirer les professionnels, les entrepreneurs et les travailleurs qualifiés dont le Canada a besoin pour être un chef de file mondial.

Le fardeau fiscal des travailleurs hautement qualifiés est trop élevé au Canada par rapport à ce qu'on observe dans d'autres pays, en particulier dans des économies dynamiques comme le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Irlande (graphique 3.2). Le Canada doit réduire ses taux d'imposition du revenu des particuliers pour atteindre les objectifs suivants :

- Attirer et garder au pays des travailleurs hautement qualifiés.
- Permettre à un plus grand nombre de Canadiens d'exploiter leur plein potentiel et d'améliorer leur qualité de vie ici même au pays.
- Encourager tous les travailleurs à investir dans la formation et l'éducation, ce qui contribuera à alimenter la croissance de différents secteurs de notre économie.
- Inciter les entreprises faisant appel à des travailleurs hautement qualifiés à investir au Canada.

Engagement de politique publique

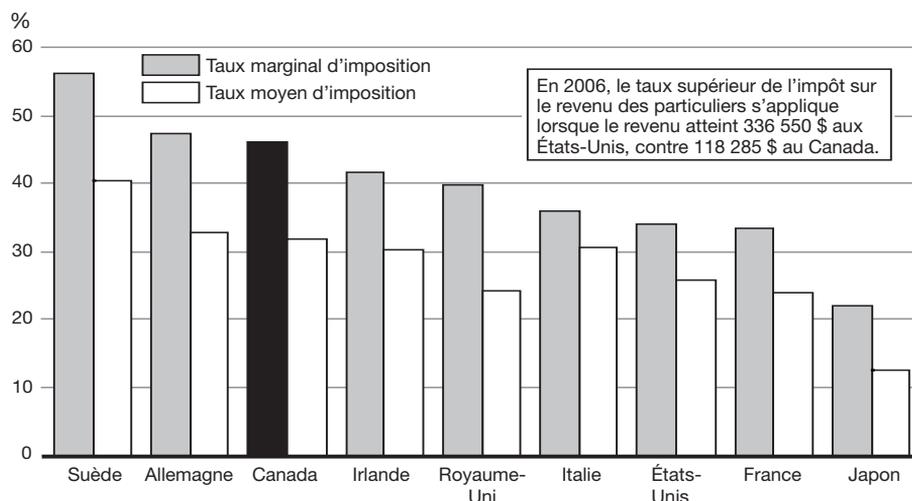
Le nouveau gouvernement du Canada va continuer à réduire l'impôt sur le revenu des particuliers afin de rendre son régime fiscal plus équitable et de donner au Canada les moyens d'attirer et de garder au pays les travailleurs hautement qualifiés dont il a absolument besoin pour stimuler l'innovation et la croissance.



Graphique 3.2

Le fardeau fiscal des travailleurs hautement qualifiés n'est pas concurrentiel

Taux d'imposition du revenu des particuliers pour un revenu de 120 000 \$ dans certains pays de l'OCDE (2004)



Nota – Les estimations pour le Canada incluent les impôts fédéral et provincial (Ontario).

Sources : Ministère des Finances; OCDE

Réduire l'imposition de l'épargne

L'épargne joue un rôle de première importance dans l'économie, car elle finance les investissements essentiels à la croissance économique. Par ailleurs, le rendement de cette épargne, qu'il s'agisse d'intérêts, de dividendes ou de gains en capital, est important pour les Canadiens qui prévoient financer des projets importants tels que leur retraite ou les études postsecondaires de leurs enfants. L'imposition du rendement de l'épargne crée un effet de distorsion qui favorise la consommation au détriment de l'épargne. En fait, l'épargne est assujettie deux fois à l'impôt sur le revenu : la première, lorsque le revenu est gagné et la seconde, lorsque l'épargne produit un revenu de placement.

Le régime fiscal canadien comporte déjà différents mécanismes qui réduisent cette double imposition de l'épargne. Toutefois, si l'on fait abstraction des régimes d'épargne fiscalement avantageux, l'épargne est généralement imposée plus lourdement au Canada que dans d'autres pays qui lui disputent emplois, talents et investissements. De même, le plafond des cotisations aux régimes de retraite fiscalement avantageux, comme les régimes de pension agréés (RPA) et les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), est nettement plus élevé dans d'autres pays.



Les impôts sur l'épargne peuvent avoir un effet direct sur la compétitivité. Si le plafond des cotisations à un RPA est plus bas qu'ailleurs, il pourrait être plus difficile pour les employeurs canadiens d'attirer des travailleurs hautement qualifiés et de les garder au pays. Pour sa part, l'impôt sur les gains en capital peut avoir un effet négatif sur la productivité et la croissance économique, car il rend moins profitable de prendre des risques et d'innover.

Engagement de politique publique

Le nouveau gouvernement du Canada va réduire l'impôt sur le revenu des particuliers applicable à l'épargne, y compris les gains en capital. Cela favorisera l'investissement et la croissance économique tout en accroissant l'équité et la neutralité du régime fiscal dans son ensemble. Cela rendra aussi le traitement fiscal de l'épargne au Canada plus concurrentiel par rapport à celui d'autres pays.

Offrir de meilleures possibilités aux Canadiens

Le Canada compte sur une population active scolarisée et hautement qualifiée. Cela dit, la transformation des marchés du travail entraîne de nouveaux défis. Il y a 10 ans, le principal problème du Canada était de créer suffisamment d'emplois pour ses travailleurs. Aujourd'hui, il y a des pénuries de main-d'œuvre dans certaines régions du pays, et cela va s'aggraver à mesure que notre population vieillira et que de nombreux baby-boomers prendront leur retraite. Les efforts déployés pour attirer des immigrants qualifiés et pour aider les gens à intégrer la population active sont certes utiles, mais ils ne suffiront pas pour maintenir la croissance de notre niveau de vie à son niveau récent. Des connaissances et des compétences accrues joueront un rôle de plus en plus important.

La mondialisation et la croissance de l'économie du savoir sont d'autres facteurs qui confèrent encore plus d'importance aux compétences, aux études et à la capacité d'adaptation de notre population active dans le contexte de la concurrence internationale. Cela signifie que nous devons encourager les Canadiens à étudier et à acquérir des compétences pour qu'ils obtiennent les meilleurs emplois, gagnent mieux leur vie et assurent à leurs enfants un avenir prospère. Ce sont là les perspectives et les défis qui doivent déterminer les politiques relatives à l'éducation et au marché du travail.



Notre démarche doit comporter trois volets :

- **Quantité** – Accroître la participation des Canadiens et des immigrants au marché du travail afin de combler les pénuries actuelles et futures de main-d'œuvre.
- **Qualité** – Améliorer la qualité de l'éducation, du perfectionnement des compétences et de la formation, et susciter l'intérêt et favoriser l'excellence dans le secteur de la recherche au Canada.
- **Efficience** – Faciliter la mobilité de la main-d'œuvre et communiquer l'information voulue pour permettre des choix éclairés concernant le marché du travail.

Le volet quantité : Accroître la participation des Canadiens et des immigrants au marché du travail

Il faut que plus de gens entrent sur le marché du travail, étant donné que la croissance de la population active ralentit et qu'il commence à y avoir des pénuries de travailleurs qualifiés. Il faut donc que le plus grand nombre possible de Canadiens aient l'occasion de participer au marché du travail, et il faut aussi attirer davantage d'immigrants ayant les meilleures chances de réussir dans l'économie canadienne moderne.

Les gouvernements disposent de plusieurs moyens d'atteindre cet objectif. En plus d'améliorer les incitatifs au travail en vue d'aider les Canadiens à faible revenu à se libérer du piège de l'aide sociale (voir la section précédente), le gouvernement collaborera avec les provinces et les territoires pour examiner l'ensemble des programmes axés sur le marché du travail, l'emploi et le perfectionnement des compétences qui visent à aider les Canadiens à trouver et à conserver un emploi. Les programmes du marché du travail ont été conçus lorsque le chômage était élevé, et ils ne servent peut-être plus les intérêts des Canadiens de façon adéquate. Il faut les moderniser et les rationaliser, sans oublier que la prestation de ces services relève d'abord des provinces et des territoires. Cet examen devrait engendrer des dépenses efficaces, des rôles et des responsabilités mieux définis, une prestation simplifiée et une meilleure reddition de comptes.

Les programmes doivent aussi aider les groupes qui sont habituellement sous-représentés au sein de la population active. Les Autochtones, les travailleurs âgés et les personnes handicapées forment trois groupes pour lesquels la participation au marché du travail pose des problèmes particuliers. Nous allons continuer sur la lancée de programmes comme le Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones et l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés qui a été annoncée récemment.



Nos politiques en matière d'immigration doivent concorder davantage avec les besoins observés sur le marché du travail. Un recours accru au Programme des candidats des provinces pourrait aider à combler les pénuries locales de main-d'œuvre. Il faudrait accorder une attention particulière aux travailleurs temporaires étrangers qui sont qualifiés et ont une expérience de travail au Canada de même qu'aux diplômés étrangers de nos collèges et universités, puisque ces personnes sont à même de s'adapter rapidement à l'économie canadienne.

Parallèlement, il faut aussi faire davantage pour que les immigrants déjà présents au Canada puissent mettre à profit les compétences et les connaissances qu'ils possèdent déjà. Beaucoup trop d'immigrants ont de la difficulté à adapter leur savoir au contexte canadien, et on a observé récemment que certains avaient éprouvé de la difficulté à intégrer la population active canadienne. Ces immigrants ont des taux d'emploi et, surtout chez les diplômés universitaires, des salaires qui sont inférieurs à ceux d'autres Canadiens. Pour résoudre ce problème, le gouvernement a prévu dans son budget de 2006 des investissements importants destinés aux programmes d'établissement et d'intégration. Le gouvernement va aussi donner suite à son engagement d'accélérer l'évaluation et la reconnaissance des titres de compétence grâce à la mise sur pied de la nouvelle agence chargée de cette tâche.

Engagement de politique publique

Le nouveau gouvernement du Canada va accroître la participation au marché du travail en prenant les mesures suivantes :

- Mener un examen systématique de tous les obstacles à la participation au marché du travail en vue de les éliminer pour les groupes sous-représentés.
- Améliorer les programmes relatifs au marché du travail pour aider les Canadiens à acquérir les compétences dont ils ont besoin et que recherchent les employeurs.
- Améliorer le Programme des travailleurs temporaires étrangers afin de répondre aux besoins des employeurs.
- Examiner comment rendre plus facile aux étudiants étrangers ayant fait leurs études au Canada et aux travailleurs temporaires étrangers de demeurer au pays et de devenir citoyens canadiens.



Le volet qualité : Améliorer les possibilités d'acquérir des connaissances et des compétences

Les mesures visant à accroître la participation au marché du travail contribueront à établir les fondements d'une croissance soutenue, mais il sera absolument essentiel d'aider les Canadiens à accroître leurs connaissances et leurs compétences, non seulement pour combler les pénuries de main-d'œuvre qualifiée mais aussi pour offrir plus de choix et de possibilités d'emploi aux travailleurs.

L'éducation postsecondaire

Pour maintenir sa prospérité, le Canada doit disposer d'un système d'éducation de qualité depuis la petite enfance jusqu'aux études supérieures, sans oublier l'éducation permanente. Les Canadiens doivent s'adapter aux progrès technologiques et à des exigences toujours croissantes en matière de connaissances et de compétences. Heureusement, nous disposons d'une assise solide : le Canada est le pays de l'OCDE où le taux de scolarisation postsecondaire est le plus élevé, et les inscriptions aux établissements d'enseignement postsecondaire continuent d'augmenter.

Nos universités et nos collèges doivent adopter une perspective d'avenir et se positionner, ainsi que le Canada, en vue d'une réussite à long terme. Ils doivent continuer de s'adapter à l'évolution des compétences requises et aux progrès technologiques tout en aidant à répondre aux besoins des apprenants adultes. En développant et en améliorant leur système d'éducation, d'autres pays sont en mesure de concurrencer l'avantage dont nous jouissons à ce chapitre.

Le gouvernement du Canada offre une aide financière importante aux étudiants, tout comme les provinces et les territoires. Cette aide améliore l'accès à l'éducation et a contribué efficacement à la hausse du nombre de Canadiens faisant des études postsecondaires. L'efficacité de ces programmes peut toutefois être entravée par leur complexité, qui empêche certains étudiants éventuels d'obtenir une aide financière. Le gouvernement collaborera avec les provinces et les territoires en vue de mieux intégrer les programmes d'aide aux étudiants, d'en simplifier l'administration et l'exécution et de rendre l'aide offerte plus transparente et plus prévisible.

Les gouvernements doivent travailler ensemble afin de relever ces défis. L'éducation postsecondaire relève d'abord de la compétence des provinces et des territoires, mais le gouvernement du Canada joue un rôle important dans ce secteur grâce à des transferts aux administrations provinciales et territoriales ainsi qu'à d'importants programmes d'aide directe aux étudiants et aux chercheurs. Ce sont autant de mesures visant à atteindre l'excellence en matière d'éducation postsecondaire.



Engagement de politique publique

Le nouveau gouvernement du Canada va continuer d'aider à améliorer la qualité de l'éducation des Canadiens et à maintenir l'avance du Canada parmi les pays de l'OCDE quant à la proportion des citoyens ayant fait des études universitaires ou collégiales, en prenant les mesures suivantes :

- Renforcer la qualité et la compétitivité du système d'éducation postsecondaire en offrant un financement stable et prévisible aux provinces et aux territoires.
- Collaborer avec les provinces et les territoires afin de définir des cibles et des objectifs communs, de clarifier les rôles et les responsabilités et d'améliorer la reddition de comptes à la population.
- Moderniser le système d'aide financière aux étudiants du Canada pour le rendre plus efficace.
- Inciter les meilleurs étudiants étrangers à venir étudier dans nos collèges et nos universités en faisant valoir l'excellence de notre système d'éducation postsecondaire.

L'excellence en recherche universitaire

Plus les entreprises investiront dans le savoir et l'innovation, plus elles auront besoin de travailleurs hautement qualifiés en sciences, en technologie et en affaires. Pourtant, la proportion des diplômés en sciences et en génie est plus faible au Canada que dans d'autres grands pays de l'OCDE.

Les investissements du gouvernement dans la recherche universitaire aident à instaurer un climat permettant au Canada de combler ses besoins en diplômés hautement qualifiés. À ce niveau, une formation de premier ordre dépend de la qualité des installations, des enseignants et de l'expérience offerte aux jeunes Canadiens. Les étudiants doivent être en mesure de travailler dans des installations de calibre mondial, pour connaître de première main le matériel et les outils les plus avancés. Le fait de disposer d'installations d'un tel calibre offre aussi l'avantage d'attirer les étudiants les meilleurs et les plus brillants de toute la planète et de faire en sorte que les plus grands chercheurs demeurent au Canada.



Les conseils subventionnaires fédéraux financent des projets offrant aux étudiants la possibilité de travailler avec les meilleurs spécialistes du milieu et de participer à des recherches d'avant-garde. Cette expérience permet aux étudiants, une fois leur diplôme obtenu, d'apporter une formidable valeur ajoutée à nos entreprises, nos centres de recherche médicale et nos autres organismes, notamment dans le domaine de la santé et des services sociaux. Les stages pratiques sont un autre moyen d'offrir aux jeunes d'excellentes possibilités d'apprentissage dans des secteurs importants de notre économie.

Engagement de politique publique

Le nouveau gouvernement du Canada va aider à donner aux jeunes Canadiens les moyens de réussir et à maintenir l'avance du Canada au sein du G7 au chapitre de l'investissement en R-D du secteur public, en prenant les mesures suivantes :

- Investir dans le matériel et les installations de recherche des universités et des collèges afin que nous puissions rivaliser avec l'élite mondiale.
- Accroître les bourses d'études supérieures, notamment en sciences et en génie.
- Permettre à plus d'étudiants de relever les défis de la recherche dans le secteur privé au moyen de stages pratiques et de travaux ciblés, menés en collaboration.

Le perfectionnement des compétences

La formation offerte par les employeurs est un autre élément clé du système d'apprentissage canadien, particulièrement pour les apprentis des métiers spécialisés et les employés qui doivent accroître leurs compétences pour relever de nouveaux défis. Les employeurs canadiens ont la possibilité de faire plus lorsqu'il s'agit de former leurs travailleurs. La formation et le perfectionnement des compétences sont de première importance pour garantir la compétitivité internationale de nos entreprises. Pourtant, si l'on compare le Canada à ses principaux concurrents, nos employeurs n'offrent pas autant de formation à leurs travailleurs. Le fait de créer un climat d'affaires plus concurrentiel, reposant sur de solides facteurs économiques fondamentaux, permettra d'accroître les avantages de la formation tant pour les employeurs que pour les employés.



Engagement de politique publique

Le nouveau gouvernement du Canada va appuyer la formation des Canadiens en milieu de travail, en prenant les mesures suivantes :

- Réduire les impôts et créer un climat des affaires propice à l'investissement des entreprises dans la formation.
- Collaborer avec les provinces, les territoires et le secteur privé pour que la formation et le perfectionnement des compétences soient plus accessibles aux travailleurs canadiens et répondent mieux aux besoins de l'économie.



L'avantage du savoir du Canada

Doter le Canada de la main-d'œuvre la plus scolarisée, la plus qualifiée et la plus souple au monde

Talent et créativité sont des facteurs essentiels à la prospérité à long terme de toute économie nationale. Il existe au Canada une longue tradition d'excellence et de réalisations dans le domaine des études supérieures, et les Canadiens ont tout ce qu'il faut pour créer des produits et des services à valeur ajoutée de haute qualité.

Compte tenu de l'importance que revêtent l'apprentissage, la créativité, l'innovation et les compétences dans l'économie mondiale actuelle, nous ne devons viser rien de moins que la première place dans l'économie du savoir. Pour doter le Canada de la main-d'œuvre la plus scolarisée, la plus qualifiée et la plus souple au monde, il faut que les Canadiens, les entreprises, les gouvernements fédéral et provinciaux et les établissements d'enseignement s'engagent tous à donner au Canada un avantage sur le plan du savoir et qu'ils prennent des mesures pour atteindre et offrir l'excellence.



Le volet efficacité : Éliminer les obstacles à la mobilité des Canadiens

Un pays doit disposer d'un marché du travail efficace et efficient s'il veut prospérer au sein d'une économie mondiale très concurrentielle. Les travailleurs doivent avoir accès aux meilleures possibilités d'emploi d'un bout à l'autre du pays et être autorisés à travailler aux endroits où ces emplois sont offerts. Bien que des progrès encourageants aient été accomplis, il existe encore certains obstacles à la mobilité interprovinciale des travailleurs. Les provinces et les territoires ont convenu de reconnaître les titres de compétence en vigueur dans les autres régions canadiennes d'ici le 1^{er} avril 2009. Le nouveau gouvernement du Canada est disposé à fournir une aide additionnelle afin d'accélérer ce processus.

Les Canadiens doivent aussi avoir facilement accès à des renseignements pertinents et détaillés à propos du marché du travail afin de savoir quelles possibilités d'emploi sont offertes dans l'ensemble du pays. Pour planifier en vue de l'avenir, les employeurs, les étudiants et les établissements d'enseignement ont besoin de meilleurs renseignements sur les emplois et les compétences qui seront probablement le plus en demande ainsi que sur l'endroit où ces emplois seront offerts.

De saines relations de travail et des pratiques en milieu de travail à la fois équitables et souples, tant pour les employeurs que pour les employés, peuvent aussi contribuer de façon importante à l'efficacité du marché du travail. La Commission d'examen des normes du travail fédérales a soumis récemment au gouvernement le rapport de son examen détaillé de la partie III du *Code canadien du travail*, qui renferme une gamme de propositions sur la modernisation des normes du travail dans les entreprises privées sous réglementation fédérale. Le gouvernement verra à obtenir le point de vue des milieux patronaux et syndicaux avant d'adopter un plan d'action.

Engagement de politique publique

Dans le but de constituer un marché du travail plus efficace à l'échelle nationale, le nouveau gouvernement du Canada prendra les mesures suivantes :

- Appuyer l'élimination des obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre au pays.
- Améliorer l'information sur le marché du travail dont disposent les Canadiens pour permettre à ceux-ci de faire les meilleurs choix.

Chapitre

4



INVESTIR EN VUE
D'UNE CROISSANCE
DURABLE



Asseoir l'économie sur des bases solides et durables

En plus de mieux cibler leur action et de mettre en place des mesures qui incitent les gens à se réaliser pleinement, les gouvernements doivent aussi faire preuve de leadership en investissant pour favoriser une croissance durable. Ces investissements fournissent l'assise d'une réussite mondiale et créent un environnement où les gens peuvent atteindre l'excellence.

Ces investissements stratégiques visent notamment à appuyer des travaux de recherche de calibre mondial dans nos universités, afin de favoriser l'innovation et d'accroître notre compétitivité. Ils visent aussi à créer un environnement plus propre et plus sain, afin d'améliorer la qualité de vie des Canadiens et d'aider notre pays à devenir un chef de file du développement des technologies environnementales. Enfin, des investissements publics sont nécessaires pour moderniser l'infrastructure du Canada, afin de permettre des échanges commerciaux aussi directs et efficaces que possible, tant à l'intérieur du pays qu'avec le reste du monde.

Des activités de recherche et développement de calibre mondial

L'innovation en entreprise est ce par quoi une économie se distingue vraiment. Pourtant, les investissements en recherche et développement (R-D) au sein des entreprises sont moins élevés au Canada que dans la plupart des pays de l'OCDE, en dépit de mesures fiscales ciblées très avantageuses et d'investissements publics substantiels dans la recherche fondamentale (graphique 4.1).

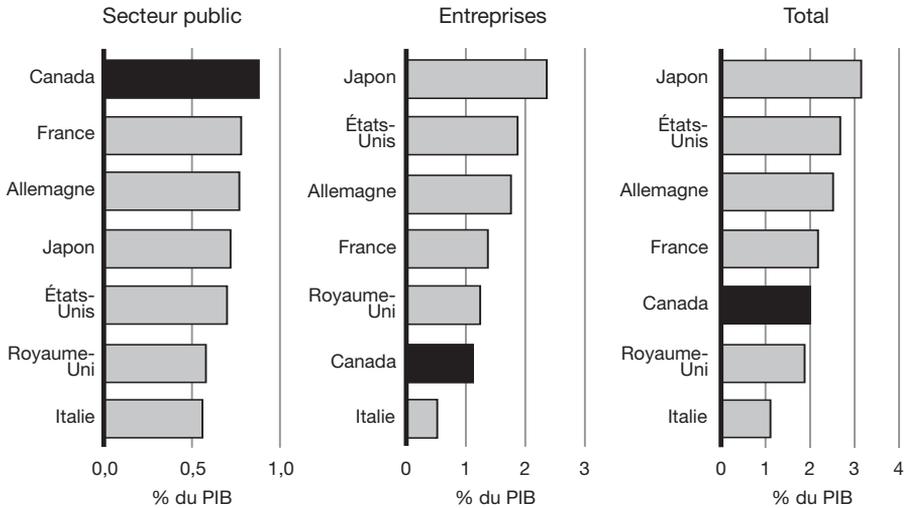
Les mesures d'*Avantage Canada* visant à transformer le climat des affaires et le cadre fiscal au Canada devraient aider à faire de notre pays un chef de file de la R-D et de l'innovation. Il est également possible d'accroître le rendement des investissements du gouvernement dans la R-D publique. Compte tenu de l'importance cruciale de la R-D pour les économies modernes, il nous faut faire davantage.



Graphique 4.1

Le retard du Canada en R-D est concentré dans le secteur des entreprises

Dépenses de R-D en pourcentage du PIB (2003)



Nota – Les dépenses du secteur public incluent celles de la recherche gouvernementale et universitaire.
Source : OCDE, *Principaux indicateurs de la science et de la technologie*

Le ministre de l'Industrie a consulté des intervenants clés au sujet d'une stratégie nationale des sciences et de la technologie. Ces discussions ont fait ressortir certains défis clés, notamment le besoin de prendre les mesures suivantes :

- Maximiser l'impact des investissements du gouvernement dans la recherche.
- Créer des centres d'excellence en recherche qui répondront mieux aux besoins des entreprises.
- Créer un climat des affaires propice à l'innovation.

Engagement de politique publique

De concert avec le ministre des Finances, le ministre de l'Industrie élaborera et publiera une nouvelle stratégie des sciences et de la technologie.



Maximiser l'impact des investissements du gouvernement

Le Canada domine les pays du G7 pour les investissements publics en R-D en proportion du PIB, et le secteur public finance à l'heure actuelle 85 % de la recherche fondamentale effectuée au pays. Le gouvernement fédéral finance la recherche de diverses façons, notamment en investissant dans l'infrastructure, l'aide directe aux chercheurs et les coûts indirects de la recherche, en fournissant des ressources aux universités pour les aider à attirer et à maintenir en poste des chercheurs de renom, et en aidant les étudiants des cycles supérieurs. Compte tenu de l'ampleur des fonds publics consacrés aux sciences et à la technologie, les Canadiens sont en droit de s'attendre à ce que ces investissements produisent le plus de retombées possible. Les investissements soutenus dans la recherche fondamentale doivent mettre l'accent sur l'excellence et être mesurés de façon rigoureuse et objective.

Le gouvernement prévoit dépenser près de 3 milliards de dollars cette année afin d'appuyer la recherche menée dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Ces fonds proviennent en bonne partie des conseils subventionnaires fédéraux. Industrie Canada a amorcé un examen de ces conseils et fera rapport sur des moyens d'affecter les ressources plus efficacement pour appuyer l'excellence en recherche et pour faire en sorte que les résultats de la recherche se traduisent en retombées socioéconomiques pour les Canadiens.

Le gouvernement doit veiller à ce que le public tire le meilleur rendement possible des investissements en recherche. Pour cela, il faudra améliorer la mesure et la communication des résultats. Le gouvernement obtiendra davantage de ses investissements dans la recherche en prenant les mesures suivantes :

- Consolider la gamme des mécanismes de financement disponibles.
- Affecter les fonds aux priorités les plus élevées.

Le gouvernement dépense également plus de 2 milliards de dollars chaque année pour ses propres activités de recherche. Une partie de ces fonds appuie des activités en matière de santé, de sécurité et de réglementation, tandis que d'autres travaux de recherche visent des objectifs socioéconomiques plus larges. À mesure qu'il réinvestira dans ses capacités scientifiques, le gouvernement examinera la possibilité de céder la gestion de certains laboratoires fédéraux à des universités. Cela permettrait une meilleure coordination avec les chercheurs de renom travaillant dans les universités et offrirait des possibilités de formation additionnelles aux étudiants canadiens.



Engagement de politique publique

Tout en s'assurant de rester un leader dans le G7 au chapitre de l'investissement en R-D publique, le nouveau gouvernement du Canada augmentera l'impact de ses investissements dans les sciences et la recherche en prenant les mesures suivantes :

- Faire en sorte que l'excellence soit le principal critère d'obtention d'une aide gouvernementale à la recherche.
- Mettre l'accent sur les résultats et sur une meilleure reddition de comptes en établissant des objectifs clairs et en améliorant l'évaluation des résultats pour les conseils subventionnaires et les autres établissements de recherche.
- Envisager de céder la gestion de certains laboratoires fédéraux à vocation non réglementaire à des universités, en vue de mettre à profit les forces des universités et du secteur privé, d'offrir de meilleures possibilités d'apprentissage aux étudiants et de favoriser l'excellence en recherche.

Créer des centres d'excellence et répondre aux besoins des entreprises

La recherche effectuée dans les universités canadiennes produit des idées et des technologies nouvelles qui enrichissent notre économie et notre société. La recherche de calibre international effectuée au Canada dans des domaines comme la santé, les technologies de l'information et des communications, l'énergie et les technologies environnementales contribue à régler des problèmes sociaux et environnementaux. À mesure que les nouveaux diplômés entrent sur le marché du travail, ils transfèrent ce nouveau savoir des universités aux entreprises. En outre, la recherche de calibre international menée au Canada crée exactement le genre d'emplois dont nous avons besoin pour faire de notre pays un chef de file dans des secteurs économiques clés.



Le Canada, une nouvelle superpuissance énergétique

Avec ses importantes réserves d'hydrocarbures, d'uranium et d'hydroélectricité, le Canada est prêt à devenir une superpuissance énergétique. Nous sommes déjà le cinquième producteur mondial d'énergie et le premier fournisseur étranger de pétrole, de gaz naturel, d'uranium et d'électricité des États-Unis.

Et ce n'est qu'un début. Il reste à exploiter un potentiel énorme et de nouvelles possibilités dans le secteur des sources d'énergie renouvelable comme les biocarburants. Pour exploiter ce potentiel, nous devons reconnaître que le secteur de l'énergie fait tout autant appel au savoir que celui de la technologie de pointe. Les progrès de la technologie ont fait des sables bitumineux de l'Alberta une solution de remplacement viable aux sources de pétrole classique et font baisser les coûts d'exploitation des sources d'énergie renouvelable. À eux seuls, les investissements consacrés aux sables bitumineux pourraient dépasser 100 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années. Toutefois, rien ne se fera sans un grand nombre de travailleurs qualifiés. La production du pétrole et du gaz ne se limite plus aux provinces de l'Ouest, car il y a une production importante en mer de pétrole à Terre-Neuve-et-Labrador et de gaz naturel en Nouvelle-Écosse.

Le gouvernement appuiera l'émergence du Canada comme superpuissance énergétique en effectuant les investissements nécessaires dans le savoir et dans les gens, et en créant l'environnement économique qui attirera les capitaux intérieurs et étrangers. À titre d'exemple, la Fondation canadienne pour l'innovation a investi dans la recherche sur l'énergie et l'environnement à l'Université de Calgary. L'un des projets de recherche qui y sont menés vise à mettre au point de nouvelles techniques pour rendre plus efficace l'extraction du pétrole lourd, de façon à la rendre moins coûteuse et plus respectueuse de l'environnement. Sur la côte Est, le centre de recherche sur le génie océanique de l'Université Memorial de Terre-Neuve, qui compte plus de 25 ans d'expérience en recherche, applique ses connaissances au développement des installations au large des côtes et des véhicules sous-marins, ce qui peut profiter à l'industrie du pétrole et du gaz exploités en mer.



Pour renforcer les liens entre les sociétés et nos établissements d'enseignement postsecondaire, le gouvernement envisage de nouveaux moyens d'aider les entreprises à avoir accès aux gens, au savoir et aux idées. Dans le secteur de l'automobile, des collèges et des universités travaillent déjà avec des entreprises pour faire bénéficier ces dernières de la recherche de pointe et pour offrir de meilleures possibilités d'apprentissage aux étudiants. D'autres secteurs peuvent tirer profit d'une approche semblable.

De concert avec les contributions du secteur privé et des provinces, l'aide fédérale à des coentreprises scientifiques de pointe et à des établissements de commercialisation comme le centre MaRS (Medical and Related Sciences) a renforcé le leadership du Canada dans des secteurs clés. Nous avons toutefois besoin d'une façon plus systématique d'évaluer les projets de recherche et de commercialisation, au moyen d'un processus plus rigoureux et concurrentiel. De cette façon, les investissements futurs tiendront compte de priorités nationales et constitueront une utilisation judicieuse de l'argent des contribuables.

Le gouvernement appuie en outre la collaboration en recherche avec le secteur privé, sous la gouverne des universités, par l'entremise du programme des Réseaux de centres d'excellence. La création de réseaux de recherche gérés et dirigés par le secteur privé et axés sur la réponse aux besoins concrets des entreprises rendra plus fructueuse la collaboration entre les entreprises et les universités. Comme les incitatifs économiques ne suffisent peut-être pas à convaincre le secteur privé d'appuyer seul des partenariats de ce type, il pourrait y avoir place pour une certaine aide de la part du gouvernement. Ce dernier peut aussi aider les entreprises, y compris les petites et les moyennes entreprises, à innover davantage en exploitant le potentiel de développement et d'application de la technologie qu'offrent les collèges communautaires.



Engagement de politique publique

Le nouveau gouvernement du Canada appuiera l'excellence en recherche et aidera à harmoniser la capacité de recherche des établissements d'enseignement postsecondaire du Canada avec les besoins des entreprises. Pour cela, il prendra les mesures suivantes :

- Cibler les nouveaux investissements en R-D, y compris ceux des conseils subventionnaires, dans des domaines où le Canada peut devenir un chef de file mondial, comme l'énergie, les technologies environnementales et les sciences de la santé.
- Établir un mécanisme de financement concurrentiel, potentiellement par l'entremise de la Fondation canadienne pour l'innovation, afin de stimuler l'investissement du secteur privé et des autres niveaux de gouvernement dans des projets scientifiques et des partenariats de commercialisation nationaux de grande envergure.
- Renforcer les liens entre les universités, les collèges et le secteur privé à l'aide de mécanismes comme les Réseaux de centres d'excellence dirigés par les entreprises pour améliorer la commercialisation des idées et du savoir canadiens.

Créer un climat des affaires propice à l'innovation

Les entreprises canadiennes investissent moins que celles de beaucoup de pays de l'OCDE dans la recherche, le développement ainsi que les machines et le matériel, ce qui leur fait peut-être perdre des possibilités de croissance et de réussite dans des secteurs lucratifs. Le Canada doit faire en sorte que sa solide assise en recherche fondamentale engendre des technologies, des produits et des services nouveaux et innovateurs. Le secteur privé doit prendre l'initiative lorsqu'il s'agit de transformer la recherche et le savoir en des innovations qui profitent aux Canadiens et aux gens de partout à travers le monde. L'amélioration du climat des affaires dont il sera question au chapitre 5 aidera à créer des conditions plus propices à l'innovation en entreprise.



Un environnement plus propre et plus sain

La protection de l'environnement du Canada est au cœur du plan *Avantage Canada* et une importante source de dynamisme économique à long terme pour notre pays. Voici pourquoi :

- Un environnement plus sain et plus propre rehausse la qualité de vie au Canada, en plus d'attirer et de garder au pays la main-d'œuvre hautement qualifiée dont nous avons besoin pour réussir dans l'économie mondiale.
- Le développement responsable de nos ressources naturelles garantit la création future d'emplois et de richesse partout au pays.
- L'efficacité énergétique et des pratiques d'affaires respectueuses de l'environnement confèrent à nos entreprises des avantages concurrentiels de plus en plus importants.
- Le Canada peut devenir un chef de file dans le secteur en rapide émergence des technologies environnementales.

Le nouveau gouvernement du Canada met l'accent sur des objectifs et des résultats réalistes afin de créer un environnement plus sain pour nous-mêmes et pour les générations à venir.

En adoptant des lois et des règlements stricts et clairs concernant l'environnement tout en laissant agir les forces du marché, les gouvernements peuvent créer des incitatifs et des conditions qui font en sorte que les entreprises et les citoyens protègent notre environnement naturel et relèvent les défis environnementaux grâce à l'innovation entrepreneuriale. Pour le Canada, des lois strictes sur la protection de l'environnement ne sont pas un coût. Elles constituent plutôt un avantage, car elles protègent la beauté de notre environnement naturel, attirent les entreprises et les entrepreneurs de la « nouvelle économie » et favorisent la naissance d'industries de protection de l'environnement de calibre mondial.



Loi canadienne sur la qualité de l'air

La *Loi canadienne sur la qualité de l'air* prévoira :

- la première réglementation fédérale exhaustive jamais établie en vue de réduire la pollution atmosphérique et le smog;
- la première réglementation fédérale jamais établie afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada, plutôt que d'utiliser l'argent des contribuables pour acheter des crédits de réduction des émissions à l'étranger;
- la première réglementation fédérale relative à la qualité de l'air jamais établie qui s'applique à tous les secteurs industriels au Canada.

Réglementation environnementale : Créer un climat propice à l'investissement privé

Le nouveau gouvernement du Canada a déposé la *Loi canadienne sur la qualité de l'air* et commencera à réglementer les émissions attribuables aux transports, à l'industrie, aux biens de consommation et aux produits commerciaux.

Le gouvernement s'est fixé comme cible à long terme de réduire d'ici 2050 les émissions de gaz à effet de serre de 45 % à 65 % par rapport aux niveaux de 2003. La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie donnera des avis au gouvernement sur cette cible à long terme et sur la manière de l'atteindre. La ministre de l'Environnement mène également des consultations auprès des industries sur des cibles réalistes à court terme pour réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre en vue d'établir des cibles au début de 2007.

Il prendra aussi des mesures afin d'améliorer les normes et l'étiquetage en matière d'efficacité énergétique et de répondre aux préoccupations relatives à la qualité de l'air intérieur. Le programme sur la qualité de l'air prévoit que le Canada cessera d'appliquer des approches volontaires inefficaces et des règlements disparates d'un bout à l'autre du pays, pour adopter plutôt des normes nationales obligatoires qui produiront des résultats.



Le gouvernement travaillera de concert avec l'industrie, les provinces et les territoires ainsi que les autres intervenants afin d'instaurer un régime de réglementation environnementale efficient et fondé sur le rendement qui permettra de faire ce qui suit :

- Appuyer le développement et le déploiement de nouvelles technologies environnementales et énergétiques.
- Préserver la compétitivité du Canada au moyen des mesures suivantes :
 - des approches axées sur le marché;
 - la coordination des mesures de réduction de la pollution;
 - des cibles à long terme donnant à l'industrie des indications claires et prévisibles;
 - l'harmonisation des mesures entre les administrations.
- Veiller à ce qu'aucun secteur n'ait à assumer un coût démesuré.
- Prendre en considération les possibilités qu'offre le cycle d'investissement de capitaux dans les industries canadiennes.

Le gouvernement collabore également avec les provinces et les territoires afin de mettre au point des règlements et des contrôles plus stricts et plus rigoureux pour corriger le problème des effluents d'eaux usées municipales, qui constituent la plus importante source de pollution des eaux.

Enfin, le nouveau gouvernement du Canada travaillera à mettre en œuvre un processus simplifié d'évaluation environnementale reposant sur une meilleure coordination, tant à l'intérieur du gouvernement fédéral qu'avec les provinces et les territoires, pour permettre la réalisation des projets en temps opportun tout en protégeant l'environnement.

Accélérer les progrès environnementaux grâce à des initiatives ciblées

En plus de miser sur une réglementation stricte et pertinente, le gouvernement trouvera des moyens d'atteindre les objectifs suivants :

- Promouvoir un approvisionnement en énergie plus propre et renouvelable.
- Encourager l'amélioration du rendement énergétique des maisons, des immeubles et des entreprises au Canada.
- Accroître la capacité du Canada de s'adapter aux changements climatiques.



Ces initiatives appuieront une approche intégrée et uniforme à l'échelle nationale en vue de protéger la santé et l'environnement des Canadiens et aideront à inciter les entreprises à développer et à adopter les nouvelles technologies dont le Canada a besoin pour relever les défis environnementaux auxquels il est confronté.

Créer des occasions d'affaires au moyen des technologies environnementales

Le Canada est l'un des chefs de file mondiaux de la recherche pour de nombreuses technologies environnementales. Nous tirerons parti de cet avantage. De nouveaux investissements ciblés seront effectués en recherche fondamentale, notamment dans le domaine des technologies énergétiques et environnementales. Les liens entre les universités, les collèges et les entreprises seront aussi renforcés, afin de faciliter l'accès des entreprises à la main-d'œuvre, au savoir et aux idées développés grâce aux investissements fédéraux dans la recherche fondamentale.

Engagement de politique publique

L'approche du gouvernement en matière d'environnement comprendra des mesures qui permettront d'atteindre les objectifs suivants :

- Créer un environnement plus propre et plus sain qui améliorera la qualité de vie des Canadiens.
- Instaurer une réglementation efficace en utilisant le plus possible des instruments reposant sur les mécanismes du marché, tout en veillant à ce qu'aucun secteur n'ait à assumer un coût démesuré.
- Mettre en œuvre un processus simplifié d'évaluation environnementale.
- Assortir la réglementation d'initiatives ciblées et efficaces sur le plan des coûts, et obtenir le soutien financier du secteur privé et d'autres administrations.
- Appuyer le développement et le déploiement de nouvelles technologies environnementales et énergétiques.



Une infrastructure moderne

Notre prospérité à long terme dépend d'une infrastructure publique moderne et de haute qualité qui permet la circulation libre et efficiente des personnes et des marchandises. Le budget de 2006 a consacré des sommes sans précédent à l'infrastructure pour aider les provinces, les territoires et les municipalités à combler leurs besoins à ce chapitre.

L'infrastructure est importante. Son financement, sa construction et son entretien sont des activités clés où le gouvernement peut – et doit – faire preuve de leadership. Compte tenu du rôle névralgique de nos exportations pour notre prospérité et la croissance de notre économie, l'infrastructure qui nous donne accès aux marchés étrangers est particulièrement déterminante pour le Canada.

Les portes d'entrée du Canada vers les marchés de la zone Asie-Pacifique

Du fait de sa géographie et de son infrastructure de transport, le Canada est bien placé pour profiter des énormes débouchés commerciaux qu'offre l'expansion des économies en Asie. Plus particulièrement, nos ports des côtes Est et Ouest et le réseau ferroviaire qui s'y rattache offrent des itinéraires concurrentiels entre, d'une part, la Chine, l'Inde et les Tigres d'Asie et, d'autre part, le cœur de l'Amérique du Nord. Cette infrastructure offre un grand potentiel pour ce qui est d'augmenter notre part des échanges commerciaux entre ces régions et d'accroître la capacité des entreprises de partout au Canada de faire des affaires avec l'Asie.

Il faudra des mesures énergiques et concertées de la part de tous les niveaux de gouvernement et du secteur privé pour accroître la capacité et l'efficacité de notre système de transport. Par exemple, le 11 octobre 2006, le gouvernement du Canada a annoncé l'affectation de 591 millions de dollars à l'Initiative de la Porte et du Corridor de l'Asie-Pacifique. Le gros de cette somme sera investi dans l'infrastructure, notamment pour améliorer le réseau routier et éliminer des passages à niveau.



Le gouvernement comprend que l'on peut planifier les projets de façon plus intelligente et à moindre coût lorsque les divers niveaux de gouvernement ont établi entre eux des cadres qui assurent un financement prévisible, à long terme et pluriannuel.

L'un des grands défis consiste à maximiser l'impact des dépenses fédérales. On peut y parvenir en tirant parti de sources de financement novatrices par l'entremise de partenariats public-privé (PPP). Un recours accru aux PPP offrira aussi aux caisses de retraite et aux autres investisseurs canadiens la possibilité de participer à des projets d'infrastructure au Canada plutôt que d'avoir à le faire à l'étranger, comme c'est souvent le cas maintenant.

L'expérience à l'échelle mondiale montre que, lorsqu'ils sont conçus adéquatement, les PPP peuvent assurer un contrôle public approprié et réaliser des infrastructures publiques plus efficacement que si l'État seul s'en chargeait.

Certaines provinces ont déjà mis en œuvre des PPP et commencé à mettre en place des structures qui leur permettront d'exploiter les possibilités qu'offrent ces partenariats pour aider à renouveler l'infrastructure publique et pour améliorer la prestation des services publics connexes. Par exemple, ces dernières années, des organismes comme Partnerships British Columbia et l'Agence des partenariats public-privé du Québec ont été mis sur pied afin de fournir aux organismes publics des conseils d'expert en vue d'évaluer la faisabilité des PPP et de faciliter la négociation, la conclusion et la gestion de contrats de partenariat.

Pour sa part, le nouveau gouvernement du Canada entend établir un bureau fédéral des PPP qui facilitera un recours accru à ces partenariats pour la réalisation de projets d'infrastructure au Canada. Le gouvernement encouragera en outre le développement et l'application de pratiques exemplaires des PPP en exigeant que l'on songe à recourir à ces partenariats pour la réalisation de projets d'infrastructure de grande envergure qui bénéficient du soutien financier de programmes fédéraux.



Le corridor Windsor-Detroit

Le corridor Windsor-Detroit est la plus importante porte d'entrée du Canada sur le marché américain. L'engorgement à ce passage frontalier peut avoir d'importantes répercussions négatives pour l'économie canadienne, particulièrement dans le secteur de l'automobile. Il est maintenant établi qu'il faut aménager un nouveau passage frontalier pour répondre aux besoins à long terme. La construction de cette nouvelle infrastructure pose des défis de taille :

- Elle exige un partenariat entre les gouvernements de deux pays.
- Elle comporte la construction d'un passage frontalier avec des complexes douaniers et des voies d'accès des deux côtés de la frontière.
- Elle exige qu'on concilie les intérêts de divers intervenants.

L'importance déterminante de ce projet exige que l'on fasse des progrès pour faire en sorte que le nouveau passage frontalier soit ouvert au plus tard en 2013.

Des portes d'entrée et des passages frontaliers stratégiquement positionnés jouent un rôle crucial pour la compétitivité de l'économie canadienne. Le gros de nos échanges commerciaux avec le reste du monde transite par quelques portes d'entrée et passages frontaliers névralgiques. Par exemple, 28 % des expéditions de marchandises entre le Canada et les États-Unis transitent par le corridor Windsor-Detroit. Le port de Vancouver connaît un accroissement du trafic de conteneurs à destination ou en provenance de la zone Asie-Pacifique. Les ports de Montréal, de Saint John et d'Halifax sont aussi des ports importants. Notre économie nationale et notre capacité d'affronter avec succès la concurrence internationale dépendent dans une grande mesure de l'efficacité de ces portes d'entrée aux marchés étrangers.



Engagement de politique publique

Le nouveau gouvernement du Canada travaillera à l'établissement d'un plan d'infrastructure détaillé prévoyant les mesures suivantes :

- Un financement prévisible à long terme.
- Une enveloppe de programme répartie de manière équitable et transparente entre les provinces pour financer : 1) des améliorations des routes principales du réseau routier national; 2) des projets provinciaux, territoriaux et municipaux à grande échelle, notamment en matière de transports en commun et de gestion des eaux usées; 3) des projets municipaux à petite échelle.
- Des fonds nationaux distincts pour l'infrastructure, offerts suivant le principe du mérite, pour financer : 1) des projets selon une approche PPP; 2) l'aménagement de portes d'entrée et de passages frontaliers, particulièrement les projets retenus en vertu du nouveau cadre national sur les portes et les corridors commerciaux stratégiques.
- L'obligation pour les provinces, les territoires et les municipalités d'envisager le recours à des PPP pour tous les projets de grande envergure recevant des fonds de l'enveloppe de programme et, dans le cas des portes d'entrée et des passages frontaliers, du fonds national pour l'infrastructure.
- La mise sur pied d'un bureau fédéral des PPP pour faciliter un recours accru à ces partenariats pour la réalisation de projets d'infrastructure au Canada.

En outre, le gouvernement intensifiera ses efforts en vue de la construction d'un nouveau passage frontalier dans le corridor Windsor-Detroit, en prenant les mesures suivantes :

- Continuer de collaborer étroitement avec les États-Unis, l'Ontario et le Michigan dans le cadre du Partenariat frontalier pour le transport afin de planifier la construction d'un nouveau passage frontalier.
- Définir une stratégie de financement de ce passage frontalier névralgique dans le budget de 2007.
- Faire en sorte que le nouveau passage frontalier soit ouvert au plus tard en 2013.



Sécurité à la frontière

De nos jours, nous devons réduire le risque que des problèmes de sécurité n'empêchent nos biens et nos services d'atteindre les marchés étrangers. La réussite économique du Canada est fondée sur le marché nord-américain. À cet égard, notre frontière terrestre représente une porte d'entrée économique cruciale vers la première puissance économique mondiale, nos voisins les États-Unis. Il est essentiel d'accroître l'efficacité et la sécurité à notre frontière commune avec les États-Unis pour faire en sorte que les entreprises canadiennes puissent profiter pleinement des avantages de nos liens commerciaux régis par l'Accord de libre-échange nord-américain.

Les événements du 11 septembre 2001 ont littéralement transformé le monde et suscité des craintes parfaitement légitimes et profondes à l'échelle du globe, particulièrement aux États-Unis. Le terrorisme constitue toujours une grande menace pour la stabilité et la sécurité mondiales.

Afin de préserver l'accès essentiel du Canada au marché américain, il faut accroître la sécurité et l'efficacité du passage des marchandises à la frontière. Le premier ministre du Canada ainsi que les présidents des États-Unis et du Mexique ont déterminé que les questions frontalières étaient prioritaires aux termes du plan de travail établi dans le cadre du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité. Les trois dirigeants ont aussi demandé au Conseil nord-américain de la compétitivité, un groupe consultatif récemment mis sur pied et dirigé par le secteur privé, de les aider à établir des priorités en vue d'accroître la compétitivité en Amérique du Nord. La sécurité et l'efficacité à la frontière seront un élément clé de leurs travaux, qui viseront notamment à harmoniser la réglementation. Cette harmonisation est essentielle, car elle contribuera à éliminer les obstacles inutiles à la libre circulation des gens, des biens et des investissements.



L'avantage infrastructurel du Canada

Bâtir une infrastructure moderne pour assurer la libre circulation des personnes, des biens et des services

Une infrastructure moderne et de calibre international dotera le Canada des avantages propres à des réseaux efficaces qui permettent la libre circulation des personnes, des biens et des services à l'intérieur du pays.

Le Canada doit également aménager des portes d'entrée modernes et efficaces vers les marchés étrangers, dont les États-Unis, l'Asie et l'Europe. Il est prioritaire d'investir dans ces portes d'entrée, et le nouveau gouvernement du Canada examinera des mécanismes de financement et des partenariats novateurs afin d'en maximiser les avantages pour les Canadiens.

Chapitre

5

CRÉER UN CLIMAT
PROPICE À LA
CROISSANCE ET
À LA RÉUSSITE
DES ENTREPRISES



Un milieu des affaires compétitif et dynamique

Avantage Canada créera un milieu propice aux investissements des entreprises dans le matériel, l'innovation et la formation. Ainsi, le Canada servira de tremplin à la réussite des entreprises à l'échelle mondiale. Pour améliorer le climat des affaires, *Avantage Canada* abaissera l'impôt des entreprises, réduira les fardeaux réglementaire et administratif, intensifiera la concurrence, s'assurera que nos marchés de capitaux sont concurrentiels à l'échelle mondiale et encouragera le libre-échange et les investissements étrangers. Ces mesures aideront aussi les petites entreprises à croître et à créer des emplois partout au pays.

Réduire l'impôt sur les investissements des entreprises

Les investissements des entreprises sont essentiels à notre prospérité à long terme. Ils suscitent l'innovation et la croissance, favorisant ainsi une augmentation de l'emploi et des salaires. Des taux d'imposition élevés sont nuisibles parce qu'ils réduisent le rendement des investissements et freinent du même coup le niveau d'investissement au Canada. Les capitaux étant de plus en plus mobiles, le Canada a besoin de détenir un avantage fiscal pour encourager les entreprises à investir au Canada plutôt qu'à l'étranger.

Nombre d'autres pays reconnaissent également l'importance d'un régime d'imposition des sociétés concurrentiel sur le plan international. La tendance au sein des pays industrialisés a été d'abaisser les taux de l'impôt sur le revenu des sociétés prévus par leurs lois respectives (graphique 5.1). Ces pays incluent le Canada, tous les autres pays du G7 ainsi que de petits pays offrant de généreux régimes de sécurité sociale, tels que la Suède et la Finlande.

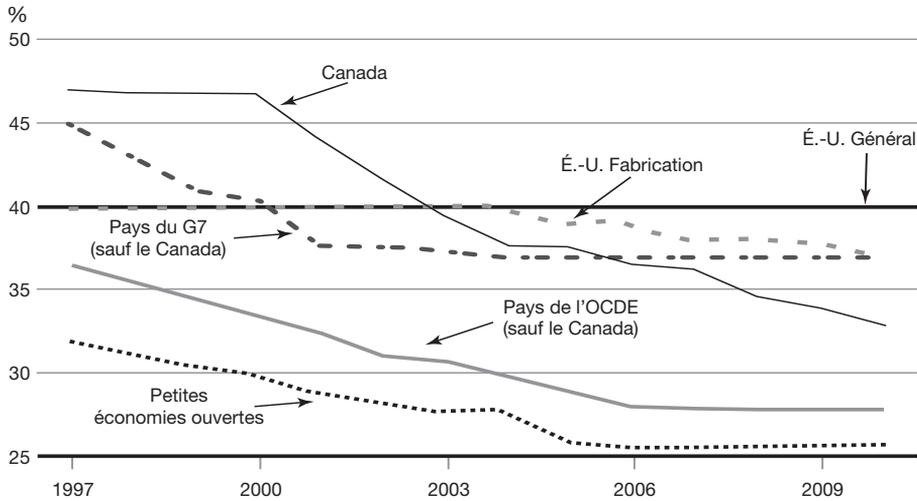
À l'heure actuelle, le Canada jouit d'un avantage de 3,8 points de pourcentage sur les États-Unis au chapitre du taux d'imposition prévu par la loi. Toutefois, d'ici 2010, ces derniers auront réduit progressivement de 3,15 points de pourcentage leur taux d'imposition du revenu de fabrication. Le plan d'allègement de l'impôt des entreprises que le gouvernement a annoncé dans le budget de 2006 fera en sorte que le Canada maintiendra en 2010 son avantage sur les États-Unis au chapitre du taux d'imposition des sociétés appliqué au revenu de fabrication, et qu'il jouira d'un avantage accru sur le plan du revenu général des sociétés. Le budget de 2006 soutient par ailleurs la croissance des petites entreprises en relevant le seuil de revenu à partir duquel s'applique le taux d'imposition des petites entreprises, qui passe de 300 000 \$ à 400 000 \$ en 2007, et en ramenant ce taux à 11,5 % en 2008, puis à 11 % en 2009. Le Plan d'équité fiscale accroîtra encore plus l'avantage du Canada en réduisant le taux général de l'impôt sur le revenu des sociétés de 0,5 point de pourcentage pour le ramener à 18,5 % en 2011.



Graphique 5.1

Au plan international, les taux de l'impôt sur le revenu des sociétés ont tendance à fléchir

Taux de l'impôt sur le revenu des sociétés prévus par la loi



Source : Ministère des Finances

Le taux effectif marginal d'imposition (TEMI)¹ sert à mesurer l'incidence globale du régime d'imposition des entreprises sur l'investissement. Grâce aux réductions d'impôt déjà annoncées, le Canada jouira d'un avantage significatif au plan du TEMI par rapport aux États-Unis en 2011. Le plan *Avantage Canada* raffermira la compétitivité du Canada au chapitre de l'impôt des entreprises en établissant le TEMI le plus faible du G7.

Nous réussirons à rehausser la compétitivité non seulement en réduisant les taux d'imposition mais aussi en améliorant la structure du régime fiscal. L'harmonisation de la taxe de vente au détail des provinces et de la TPS représente un exemple de changement structurel qui accroîtra la compétitivité (voir la sous-section qui suit).

¹ Les TEMI sont des indicateurs globaux de l'incidence du régime fiscal sur les nouveaux investissements. La méthodologie qui sous-tend le calcul du TEMI est décrite dans le rapport d'évaluation intitulé « Taux effectifs marginaux d'imposition de l'investissement des entreprises : Méthodologie et estimations pour le Canada et les États-Unis », dans l'édition 2005 de *Dépenses fiscales et évaluations* (ministère des Finances). Dans l'édition de 2006, qui paraîtra bientôt, cette analyse a été mise à jour et élargie pour englober 34 autres pays.



À ce chapitre, il importe aussi de veiller à ce que le taux de la déduction pour amortissement (DPA) d'un actif soit conforme à la durée de vie utile de cet actif. Lorsqu'un taux de DPA est trop faible comparativement à la durée de vie utile d'un actif, une augmentation de ce taux peut réduire le fardeau fiscal sur l'investissement et accroître l'efficacité du régime fiscal. Le gouvernement continuera d'examiner les taux de la DPA pour veiller à ce qu'ils tiennent compte de la durée de vie utile des actifs. De plus, il envisagera d'autres possibilités afin d'accroître la compétitivité, d'encourager les investissements et de promouvoir la neutralité du régime fiscal.

Nous devons simplifier le régime fiscal et le rendre plus équitable. La simplification du régime fiscal du Canada permet de réduire le fardeau administratif et d'observation imposé aux entreprises, ce qui abaisse leurs coûts. L'équité de notre régime fiscal signifie l'uniformisation des règles du jeu de sorte que tous les contribuables paient leur juste part d'impôt sur le revenu qu'ils gagnent au Canada ou à l'étranger. En outre, l'équité est accrue parce que le régime est plus neutre, quels que soient la taille des entreprises, les structures commerciales ou les secteurs d'activités. Ces mesures feront en sorte que les choix en matière d'investissements ne soient pas faussés mais plutôt orientés vers les projets les plus productifs.

Avantage Canada vise à faire du Canada un chef de file mondial aujourd'hui et pour les générations futures. Ce plan obligera le gouvernement à prendre des décisions audacieuses et parfois difficiles, comme il l'a fait dans le cadre du Plan d'équité fiscale, qui a rétabli l'équilibre et l'équité au sein du régime fiscal fédéral en uniformisant les règles du jeu pour les fiducies de revenu et les sociétés. C'était la bonne décision à prendre pour assurer la compétitivité du Canada à long terme, et aussi la bonne décision à prendre compte tenu du risque que posaient d'éventuelles conversions en fiducie de revenu pour l'assiette fiscale du Canada.

Collaborer avec les provinces pour accroître la compétitivité du régime fiscal national

Les provinces ont un rôle important à jouer pour améliorer notre compétitivité au plan fiscal. Déjà, neuf provinces et les trois territoires ont conclu des accords de perception fiscale avec le gouvernement fédéral. Ces accords rendent le régime fiscal plus efficace en rationalisant le processus et en générant des économies au plan des mesures d'observation pour les contribuables. L'harmonisation fiscale entraîne non seulement des gains administratifs pour les administrations publiques mais, qui plus est, elle simplifie les versements d'impôt en permettant aux entreprises de ne produire qu'une déclaration, ce qui réduit leurs coûts.



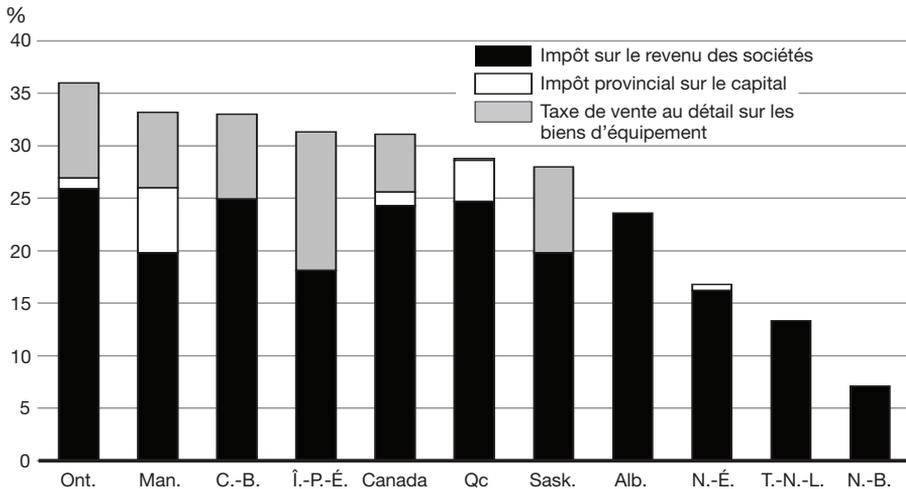
Le protocole d'accord de perception de l'impôt des sociétés conclu récemment entre le Canada et l'Ontario sert de toile de fond aux prochaines consultations qui seront menées auprès des provinces concernant l'accroissement de l'efficacité et de l'efficacit  des r gimes fiscaux. Prenant appui sur ce partenariat efficace, le gouvernement incitera les provinces   rendre le r gime d'imposition des soci t s plus concurrentiel :

- en harmonisant leurs taxes de vente au d tail avec la TPS,  liminant ainsi la taxe de vente au d tail sur les intrants et les biens d' quipement. Cette mesure contribuerait   r duire le co t des nouveaux investissements et   simplifier le r gime fiscal pour les consommateurs et les entreprises tout en rationalisant l'administration gouvernementale. Par exemple, si l'Ontario devait remplacer sa taxe de vente au d tail par une taxe sur la valeur ajout e ou l'harmoniser avec la TPS, son TEMI chuterait de 9 points de pourcentage (graphique 5.2);
- en  liminant leurs imp ts sur le capital, qui repr sentent un imp t direct sur les investissements productifs, car les entreprises sont assujetties   l'imp t m me quand elles n'ont pas de b n fices.

Graphique 5.2

L'harmonisation avec la TPS et l' limination de l'imp t sur le capital r duiraient sensiblement l'imp t sur l'investissement dans plusieurs provinces

Fardeau fiscal global sur l'investissement des entreprises en 2011 (TEMI selon la composante et la province)





Le nouveau gouvernement du Canada a réduit le taux de la TPS de 7 % à 6 %, et il s'est engagé à le réduire davantage pour qu'il s'établisse à 5 %. Cette réduction donne aux provinces la possibilité d'accroître la compétitivité et l'efficacité de leurs propres régimes de taxe de vente. À cet égard, l'OCDE recommandait de :

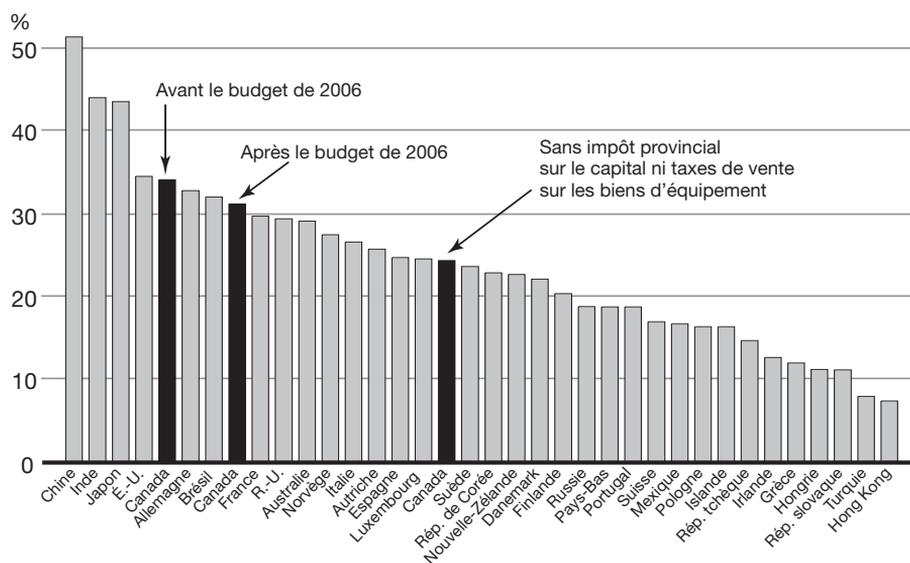
« remplacer les taxes provinciales sur les ventes de détail par des régimes de taxes sur la valeur ajoutée harmonisées avec la TPS. Ce faisant, on créerait un environnement entrepreneurial plus propice à la productivité, sans nécessairement alourdir la pression fiscale globale sur les consommateurs »².

Terre-Neuve-et-Labrador, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont harmonisé leurs taxes de vente au détail avec la TPS en 1997, et le Québec a adopté une taxe à la valeur ajoutée en 1991. Si toutes les provinces éliminaient leurs impôts sur le capital, harmonisaient leurs taxes de vente au détail avec la TPS ou adoptaient une taxe à la valeur ajoutée, le taux d'imposition au Canada sur les nouveaux investissements des entreprises serait le moins élevé de tous les pays du G7 en 2011 (graphique 5.3).

Graphique 5.3

La réforme de l'impôt provincial pourrait réduire sensiblement l'impôt sur l'investissement

Taux d'imposition global sur les nouveaux investissements des entreprises (TEMI) en 2011¹



¹ Comprend toutes les initiatives stratégiques annoncées qui entreront en vigueur en 2011, à l'exception des secteurs des ressources et des services financiers et les biens de R-D.

Source : Calculs du ministère des Finances

² OCDE, *Étude économique du Canada*, Paris (2006)



Engagement de politique publique

Avantage Canada propose d'avoir le taux d'imposition (TEMI) le plus faible du G7 sur les nouveaux investissements des entreprises :

- en faisant davantage concorder les déductions pour amortissement avec la durée de vie utile dans le cas des investissements des entreprises;
- en cherchant d'autres occasions de réduire les distorsions fiscales dans des domaines où le régime fiscal est favorable ou nuisible à certaines structures commerciales, à certaines tailles d'entreprise ou à des secteurs d'activité spécifiques;
- en encourageant l'harmonisation des taxes de vente au détail provinciales avec la TPS, ce qui réduirait nettement le taux d'imposition s'appliquant aux nouveaux investissements.

Améliorer le cadre réglementaire au Canada

La réglementation constitue un outil important qui permet d'assurer la santé et la sécurité des Canadiens, de protéger l'environnement et de mettre en place les conditions propices à une économie novatrice et florissante. Au Canada, nous devons nous assurer de posséder une réglementation solide et efficace pour protéger la population et accroître notre qualité de vie tout en minimisant les règlements inutiles ou ceux qui désavantagent sensiblement le Canada au plan de la concurrence.

Le Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente a indiqué que le gouvernement fédéral pourrait utiliser la réglementation plus efficacement. Il a recommandé de prendre des mesures pour :

- raffermir la collaboration et la coordination entre les ministères fédéraux et entre les administrations fédérale, provinciales et territoriales;
- favoriser une meilleure collaboration internationale avec les principaux partenaires commerciaux au chapitre de la réglementation;
- accroître la rentabilité et le caractère opportun du processus réglementaire;
- renforcer la mesure du rendement et de la reddition de comptes.



Des principes et des processus ont été cernés afin d'aider le Canada à atteindre des niveaux supérieurs d'efficacité en matière de réglementation. Des mesures, y compris le recours aux lois et aux règlements, doivent être prises pour aider les organismes de réglementation canadiens à devenir davantage efficaces et efficaces, c'est-à-dire :

- l'adoption et la reconnaissance mutuelle des normes internationales;
- l'application de la réglementation d'un autre ordre d'administration publique; ou
- la délégation aux provinces du pouvoir fédéral d'application de la réglementation.

Le nouveau gouvernement du Canada collaborera aussi avec les provinces afin de régler des problèmes réglementaires précis, comme la rapidité du processus d'évaluation environnementale. À l'échelle internationale, le Canada collabore avec les États-Unis et le Mexique au sujet du volet réglementaire du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité afin d'éliminer les chevauchements en matière d'essai et d'accréditation, lorsque cela profite aux Canadiens.

Engagement de politique publique

Le nouveau gouvernement du Canada améliorera le cadre réglementaire canadien :

- en prenant des mesures pour compléter une nouvelle approche moderne en matière de réglementation intelligente;
- en envisageant un cadre législatif axé sur des principes afin d'orienter les ministères et les organismes fédéraux chargés de la réglementation pour en mesurer l'incidence et établir des plans visant à en accroître l'efficacité;
- en collaborant avec les États-Unis et le Mexique dans le cadre du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité de manière à améliorer la coordination et à accroître la collaboration dans le domaine de la réglementation.



Réduire de 20 % le fardeau de la paperasserie

La réduction du fardeau administratif et de la paperasserie imposé aux entreprises canadiennes peut améliorer notre compétitivité nationale, tout particulièrement pour nos petites entreprises, qui occupent une place importante au sein de notre économie. Une étude menée en 2001 par l'OCDE révèle que la paperasserie gouvernementale a un impact démesuré pour les petites entreprises : les coûts par travailleur sont environ cinq fois plus élevés pour les entreprises qui comptent moins de 20 employés que pour celles qui en comptent 50 ou plus³.

Le nouveau gouvernement du Canada s'emploie à accroître l'efficacité administrative de la réglementation au Canada. Par l'entremise du Comité consultatif sur l'allègement du fardeau de la paperasserie et du groupe de travail sur les petites entreprises de l'Agence du revenu du Canada, et grâce à la collaboration avec des groupes comme la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) et avec les provinces, plusieurs initiatives positives sont présentement mises au point :

- En 2006, le Comité a rendu public un rapport plaidant en faveur de l'adoption d'une approche soutenue à long terme dans le but d'alléger le fardeau de la paperasserie. Il y recommandait l'évaluation du fardeau administratif dans l'ensemble de l'administration fédérale, de même qu'une réduction de 20 % de celui-ci pour les entreprises, et la préparation d'un répertoire des obligations imposées aux petites entreprises en matière d'information.
- L'Enquête sur le coût de la mise en conformité à la réglementation menée par Statistique Canada mesure les fardeaux de coût et de temps imposés par la réglementation aux petites entreprises, et elle cernera les aspects à améliorer.
- Le gouvernement a reconnu dans le budget de 2006 l'importance de l'allègement de la paperasserie pour les petites entreprises en élargissant le service PerLE (Permis et licences d'exploitation pour les entrepreneurs). Ce service réunit les administrations fédérale, provinciales, territoriales et municipales, et vise à simplifier et à harmoniser les exigences des permis et des licences d'exploitation afin d'alléger les fardeaux de temps et de coûts imposés aux entreprises.
- D'ici deux ans, les entreprises de l'ensemble de l'Ontario profiteront des avantages d'une seule déclaration de revenus, d'une seule série de règlements et d'un guichet unique grâce à l'accord de perception de l'impôt des sociétés conclu le 6 octobre 2006 par les gouvernements fédéral et de l'Ontario.

³ OCDE, *La paperasserie vue par les entreprises*, Paris (2001)



Engagement de politique publique

Le nouveau gouvernement du Canada réduira le fardeau administratif des entreprises :

- en collaborant avec la FCEI, par l'entremise du Comité consultatif sur l'allègement du fardeau de la paperasserie, en vue de le réduire de 20 %, afin de mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport du Comité;
- en mesurant le fardeau de l'observation et en déterminant les priorités d'action sur le plan des coûts et de l'observation à partir de l'Enquête sur le coût de la mise en conformité à la réglementation menée par Statistique Canada au sujet de l'impact du fardeau de la paperasserie sur les petites entreprises;
- en ciblant les aspects les plus importants pour les petites entreprises, comme l'application élargie du service PerLE.

Améliorer le cadre de la concurrence

La concurrence incite les entreprises à être plus efficaces, à investir dans les nouvelles technologies et à offrir de nouveaux produits et services dont profitent les consommateurs. Une économie nationale très concurrentielle et ouverte aide également nos sociétés et nos organismes à mieux réussir sur les marchés mondiaux, ce qui signifie davantage d'emplois et de meilleurs emplois au Canada.

Le gouvernement a un rôle à jouer dans la création des règles de base de la concurrence au Canada. Conformément aux buts et principes globaux du plan *Avantage Canada*, le cadre de concurrence du Canada fera en sorte de :

- créer des marchés concurrentiels qui profitent à la fois aux consommateurs et aux entreprises au moyen de bas prix, d'un grand choix, de la qualité et du service;
- favoriser l'innovation, les investissements et l'efficacité de manière à accroître la productivité et la compétitivité;
- promouvoir une économie plus résiliente qui saura mieux s'adapter.



La compétitivité des marchés des télécommunications est essentielle à une économie solide, surtout à la lumière des changements rapides dans les technologies de l'information, qui transforment le mode opérationnel des entreprises et la façon dont les personnes communiquent et recueillent l'information. Le gouvernement a commencé à mettre à jour le régime des politiques et des règlements afin de les adapter à l'ère de l'Internet, en déposant un projet de politique qui enjoint le Conseil canadien de la radiodiffusion et des télécommunications d'appliquer la réglementation de manière à laisser s'exprimer les forces du marché dans la mesure du possible.

Engagement de politique publique

Le nouveau gouvernement du Canada :

- réexaminera ses politiques sur la concurrence pour qu'elles assurent une saine concurrence sur les marchés;
- adoptera d'autres mesures pour que les Canadiens puissent profiter davantage d'une concurrence accrue dans le secteur des télécommunications, tout en continuant d'assurer une protection contre l'adoption de pratiques anticoncurrentielles au détriment des consommateurs.

Un système financier de pointe

Une économie solide doit être soutenue par un système financier qui inspire la confiance et qui fournit avec efficacité une vaste gamme de services financiers aux ménages et aux entreprises. Le Canada dispose d'un système financier solide et sain qui sert bien les intérêts des Canadiens. Il constitue lui-même un atout offrant aux Canadiens des emplois de qualité axés sur le savoir et bien rémunérés.

Au cours des prochaines années, le système financier canadien devra s'adapter à l'évolution des besoins des ménages et des entreprises, au niveau croissant de technologies qui entrent dans la prestation de services financiers, à des tendances mondiales comme le regroupement des institutions et des bourses, et à la participation croissante des ménages à la gestion de leurs propres affaires financières.

En gardant les institutions et les marchés canadiens innovateurs et compétitifs au moyen d'un cadre réglementaire souple, fondé sur d'excellents principes, nous leur permettrons de continuer de satisfaire aux besoins d'une économie en pleine croissance.



Un secteur des services financiers dynamique et concurrentiel à l'échelle mondiale

Le secteur des services financiers compte pour 6 % du PIB du Canada et il représente environ 700 000 emplois, ou 4 % de l'emploi à l'échelle nationale. S'appuyant sur une base solide au pays, les sociétés d'assurances et les banques canadiennes figurent aussi parmi les entreprises les plus ouvertes sur le monde au sein de notre économie. Grâce à leur savoir-faire et à leur rayonnement, elles soutiennent aussi les entreprises canadiennes d'autres secteurs qui sont orientées vers les marchés internationaux.

Le Canada a la possibilité de mettre en valeur cet atout. Un secteur des services financiers dynamique se fondera sur une concurrence intérieure vigoureuse qui permettra d'offrir de meilleurs services aux consommateurs, et au meilleur prix. Cette mesure sera facilitée par un cadre réglementaire qui favorisera l'accès et les occasions pour un grand nombre de fournisseurs, depuis les entreprises d'envergure mondiale jusqu'aux coopératives de crédit et aux caisses populaires. L'examen périodique des lois régissant les institutions financières contribuera à créer ce contexte, de même que la réduction des obstacles aux mouvements internationaux des capitaux, par exemple, en mettant à jour la convention fiscale entre le Canada et les États-Unis.

Le cadre stratégique doit également appuyer la croissance mondiale de notre secteur des services financiers pour lui permettre d'atteindre son plein potentiel et d'optimiser sa contribution à l'économie canadienne. Par exemple, le gouvernement propose de permettre aux institutions financières canadiennes d'augmenter le nombre d'experts étrangers au sein de leurs conseils d'administration, dans la mesure où la majorité des administrateurs sont des résidents canadiens.

Un avantage concurrentiel sur les marchés de capitaux mondiaux

Bon nombre de Canadiens ont investi une partie importante de leur épargne dans des actions, des obligations et d'autres produits financiers, comme des fonds communs de placement. Notre prospérité, ainsi que celle de nos entreprises et de l'ensemble du pays, repose sur la solidité et l'efficacité des marchés de capitaux.

Le fait que les règles relatives aux marchés de capitaux soient actuellement établies dans 13 administrations distinctes et appliquées par des organismes de réglementation distincts fait augmenter le coût du financement et réduit l'attrait du Canada comme endroit où investir. Le Canada aurait intérêt à



établir un système de réglementation des marchés de capitaux plus efficient pour que les principes et les règles soient appliqués de manière cohérente d'un bout à l'autre du pays.

Des progrès sont en train d'être réalisés pour améliorer la réglementation de nos marchés de capitaux. Grâce à l'initiative concernant les passeports et à d'autres mesures, dirigées par le Conseil des ministres responsable de la réglementation des valeurs mobilières et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cadre canadien relatif aux capitaux et aux valeurs mobilières s'harmonise et se simplifie lentement.

Mais il reste fort à faire. En fait, le Canada pourrait bénéficier d'un net avantage concurrentiel au moyen d'une réglementation simplifiée fondée sur des principes qui tiennent compte des différents besoins et des capacités des petites et grandes entreprises. Le Canada peut tirer des enseignements de l'expérience du Royaume-Uni, qui s'est distingué à l'échelle internationale et qui a attiré une large part de sociétés internationales à Londres grâce à une réglementation pragmatique fondée sur des principes. L'exemple britannique – et la vigueur de son secteur des services financiers à titre de source de richesse et de prestige – montre à quel point une économie peut profiter d'un cadre réglementaire concurrentiel.

Les Canadiens seraient mieux servis par un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières qui :

- administrerait un code unique fondé sur d'excellents principes⁴;
- aurait une structure de gouvernance assurant une participation égale de tous les gouvernements intéressés;
- s'adapterait aux besoins régionaux.

Parmi les avantages découlant de la mise sur pied d'un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières, mentionnons :

- des responsabilités plus précises et un processus décisionnel mieux adapté à un marché de capitaux qui évolue rapidement;
- le renforcement des mesures d'application des lois et de la lutte contre les fraudes commises par les dirigeants;
- l'élargissement de l'accès des investisseurs au détail canadiens aux produits de placement, notamment les obligations Feuille d'érable émises en dollars canadiens par des emprunteurs étrangers, que ne peuvent encore se procurer les investisseurs de détail canadiens;

⁴ À cette fin, des propositions positives ont été formulées en juin 2006 par un groupe d'éminents Canadiens ayant à sa tête Purdy Crawford.



- l'accès plus facile et à moindre coût des entrepreneurs et des entreprises d'ici aux capitaux d'investisseurs de partout au Canada et dans le monde;
- le renforcement de la capacité du Canada de collaborer avec des partenaires étrangers à l'accroissement de l'efficacité des marchés de capitaux mondiaux au profit des entreprises et des investisseurs canadiens.

Un système financier sûr

Nous vivons dans un monde de plus en plus interconnecté, où les terroristes et les organisations criminelles utilisent des moyens toujours plus perfectionnés pour déplacer, dissimuler et blanchir des capitaux. Le Canada préside actuellement le Groupe d'action financière, l'organisme normatif international de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. La ville de Toronto a été choisie pour héberger le siège permanent du groupe Egmont de cellules de renseignements financiers provenant de partout dans le monde. Au Canada, le gouvernement a déposé des propositions législatives afin de raffermir le cadre canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, conformément aux normes internationales et aux besoins nationaux.

Engagement de politique publique

Pour favoriser un système financier de pointe, le nouveau gouvernement du Canada fera en sorte de :

- veiller à ce que le cadre réglementaire demeure réceptif à l'évolution de la situation au pays et à l'étranger et maintienne les examens quinquennaux des lois et règlements sur les institutions financières;
- collaborer avec les États-Unis afin de conclure la nouvelle convention fiscale entre le Canada et ce pays, ce qui faciliterait les mouvements de capitaux transfrontaliers;
- permettre aux institutions financières canadiennes d'intégrer un plus grand nombre d'experts étrangers à leurs conseils d'administration, pourvu que la majorité des administrateurs soient des résidents canadiens;
- collaborer avec les provinces pour mettre sur pied un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières et faire progresser une démarche de réglementation fondée sur des principes et sur une application rigoureuse des lois;
- continuer d'adopter des mesures fermes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et de protection de l'intégrité du système financier.



L'ouverture au commerce et aux investissements étrangers

L'ouverture du Canada aux marchés internationaux procure des avantages substantiels aux gens d'ici. Pour les travailleurs canadiens, le commerce international et les investissements étrangers se traduisent par des emplois meilleurs et plus satisfaisants, ainsi que par un niveau de vie plus élevé. Pour les consommateurs, l'ouverture au commerce se traduit par une plus grande variété de produits et de services à de meilleurs prix. Les entreprises étrangères qui investissent au Canada apportent savoir-faire et innovation, et elles incitent les entreprises canadiennes à adopter leurs pratiques exemplaires. Grâce à une concurrence accrue, le commerce international pousse les entreprises à devenir plus productives. Le commerce et les investissements à l'étranger permettent aux entreprises canadiennes d'avoir accès à un savoir-faire international et leur donnent de meilleures possibilités de tirer profit de leurs investissements et de leurs innovations.

Commerce international

La signature de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis en 1988, celle de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) en 1992 et l'achèvement du cycle d'Uruguay en 1994 ont radicalement accru notre ouverture au commerce. Cependant, les récentes difficultés à conclure le cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha ont amené bon nombre de pays, y compris nos partenaires de l'ALENA, à poursuivre des négociations bilatérales ou régionales afin de profiter des fruits de la libéralisation du commerce. À ce chapitre, le Canada accuse du retard sur ses partenaires de l'ALENA. Le Canada peut et doit faire davantage pour conclure des accords commerciaux bilatéraux parce que sa prospérité dépend de sa capacité d'exporter dans le monde entier.

Le Canada a ce qu'il faut pour être concurrentiel sur les marchés mondiaux et il est dans notre intérêt national de faire preuve d'ouverture aux débouchés qu'offre le libre-échange. Un plus grand nombre d'accords commerciaux aidera notre économie à devenir plus vigoureuse et plus efficace au sein d'une économie mondiale marquée par une évolution rapide.



Les conventions fiscales conclues par le Canada constituent aussi un aspect important du contexte mondial dans lequel évoluent les entreprises au Canada, et la convention fiscale entre le Canada et les États-Unis est particulièrement importante. Les négociations en vue de mettre à jour la convention sont en cours et progressent très bien. Celle-ci procurera d'importants avantages, y compris l'abaissement des coûts d'emprunt pour les entreprises et la réduction des obstacles à la mobilité et au commerce transfrontaliers.

L'importance de la libéralisation du commerce pour le rendement du Canada au chapitre de l'investissement

En raison de la fragmentation de la chaîne de valeur mondiale, les entreprises répartissent de plus en plus la production des différentes composantes d'un produit dans plusieurs pays, en fonction de l'avantage comparatif de chacun d'eux. Quand les entreprises déterminent où elles investissent, elles doivent avoir l'assurance que les biens et les services produits dans chaque région de la chaîne mondiale peuvent être réunis de manière uniforme et vendus sur les marchés du monde entier. Pour faire partie de cette chaîne, les pays doivent non seulement être ouverts aux investissements étrangers, mais ils doivent aussi veiller à ce que les biens et les services produits puissent facilement accéder à d'autres marchés. L'accès élargi aux marchés étrangers incite les entreprises, au moyen d'investissements stratégiques, à implanter au Canada les activités de leurs chaînes mondiales à coefficient élevé de savoir-faire.

Dans ce contexte, le fait que nos partenaires de l'ALENA ont mis au point de vastes réseaux d'accords commerciaux, ce que nous n'avons pas fait, pourrait avoir des répercussions négatives sur les perspectives d'investissement au Canada. Il est dans l'intérêt du Canada de conclure des accords commerciaux afin de pouvoir utiliser une série complète d'instruments stratégiques en matière de commerce et d'investissement et d'améliorer l'accès aux marchés étrangers.



Engagement de politique publique

Pour que les entreprises canadiennes profitent pleinement des possibilités des marchés mondiaux, le nouveau gouvernement du Canada élaborera une nouvelle démarche en matière de politique du commerce international, au moyen d'une stratégie globale sur le commerce international qui :

- s'appuiera sur notre avantage lié à l'ALENA grâce à une efficacité accrue à la frontière et à une plus grande convergence de la réglementation dans le cadre du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité, de concert avec le Conseil nord-américain de la compétitivité et d'autres parties intéressées;
- visera la conclusion d'accords régionaux et bilatéraux sur le commerce, l'investissement, les sciences et la technologie, idéalement avec nos partenaires de l'ALENA.

Le gouvernement collaborera aussi avec les États-Unis afin de conclure la nouvelle convention fiscale entre le Canada et ce pays, ce qui réduirait les coûts d'emprunt pour les entreprises et atténuerait les entraves transfrontalières au commerce et à la mobilité de la main-d'œuvre.

Investissements étrangers

Les investissements directs étrangers, tant à destination qu'en provenance du Canada, apportent des avantages substantiels au pays. Les investissements directs étrangers au Canada fournissent des capitaux pour alimenter la croissance des entreprises canadiennes et mettent celles-ci en contact avec de nouvelles technologies, des façons innovatrices de faire des affaires et une saine concurrence. Les investissements directs du Canada à l'étranger permettent aux entreprises canadiennes de s'intégrer aux chaînes d'approvisionnement mondiales, d'être plus productives et plus concurrentielles et, en fin de compte, de créer des emplois meilleurs et plus nombreux ici même au Canada.

Bien que les entreprises canadiennes investissent davantage à l'étranger et se diversifient en recherchant de nouvelles possibilités d'investissement, la part du Canada dans les investissements étrangers à destination des pays du G7 et de l'OCDE est en diminution. Aucun autre pays du G7 ne s'approche du Canada pour ce qui est de la baisse des investissements étrangers, et les entreprises des autres pays du G7 ont réduit leur présence globale relative au Canada.



Les restrictions d'ordre stratégique imposées au Canada ont contribué au recul relatif de notre économie au chapitre des flux des investissements directs étrangers. Selon l'OCDE, le Canada est le pays du G7 qui applique le plus de restrictions explicites sur les prises de participation étrangères, principalement dans les secteurs des transports et des télécommunications⁵.

Les restrictions sur les investissements étrangers peuvent aussi inclure des procédures d'examen en vertu de la *Loi sur Investissement Canada* et des restrictions sur les opérations commerciales, comme en ce qui a trait à la durée du séjour des cadres non résidents. D'autres mesures, comme des exigences de résidence applicables aux membres des conseils d'administration, peuvent aussi nuire à l'investissement international. Ces mesures peuvent empêcher les entreprises canadiennes actives dans un contexte de mondialisation d'attirer le savoir-faire, de renforcer leurs réseaux et d'exploiter de nouveaux débouchés commerciaux. Ces politiques peuvent contribuer à renforcer la perception selon laquelle le Canada n'est pas totalement ouvert aux investissements étrangers, et cette perception est importante. À ce sujet, un sondage mené auprès de cadres internationaux indique que le Canada est le pays du G7 le moins attrayant au chapitre de l'investissement⁶.

Il convient toutefois de reconnaître qu'à de rares occasions un investissement étranger particulier pourrait nuire aux intérêts à long terme du Canada. Par exemple, les investissements étrangers par de grandes entreprises d'État qui n'ont pas d'objectifs commerciaux et dont on ne connaît pas clairement les mécanismes de divulgation de renseignements et de gouvernance d'entreprise peuvent ne pas être bénéfiques pour les Canadiens. Même si ces cas constituent l'exception plutôt que la règle, le gouvernement a besoin d'une approche fondée sur des principes pour faire face à ces situations.

Puisque *Avantage Canada* est conçu pour positionner le Canada comme destination de choix pour les personnes et les investisseurs, nous devons veiller à ce que notre approche en matière d'investissements directs étrangers demeure moderne et conforme aux pratiques exemplaires observées partout dans le monde. La *Loi sur Investissement Canada* n'a pas été modifiée en profondeur depuis son entrée en vigueur en 1985, et de grands changements ont marqué l'économie mondiale depuis cette date.

⁵ Golub, Stephen S., *Mesure des restrictions visant les investissements directs étrangers dans les pays de l'OCDE*, Études économiques de l'OCDE, n° 36 (2003), p. 85-116

⁶ Kearney, A.T., *FDI Confidence Index* (2005)



Engagement de politique publique

Le gouvernement cherchera à accroître les investissements étrangers au Canada :

- en examinant son cadre de politique relatif aux investissements étrangers, y compris la *Loi sur Investissement Canada*, en vue d'optimiser les avantages de ces investissements pour les Canadiens, tout en s'assurant de pouvoir continuer à protéger les intérêts nationaux;
- en permettant aux institutions financières canadiennes d'ajouter un plus grand nombre d'experts étrangers à leurs conseils d'administration, pourvu que la majorité des administrateurs soient des résidents canadiens, afin d'accroître leur capacité concurrentielle sur les marchés étrangers.



L'avantage entrepreneurial du Canada

Créer un climat des affaires qui stimule l'investissement des entreprises en réduisant les impôts, la réglementation inutile et les tracasseries administratives

Un environnement commercial concurrentiel est essentiel pour que le secteur privé soit dynamique et sain. La performance du secteur privé canadien est actuellement bonne. Elle doit devenir exceptionnelle. Les entreprises doivent réagir en investissant davantage dans la formation, le matériel et l'innovation. Pour aider les entreprises à franchir ce pas, le nouveau gouvernement du Canada prendra de nouvelles mesures en vue de susciter l'entrepreneuriat en :

- réduisant l'impôt sur les investissements des entreprises;
- améliorant le cadre réglementaire au Canada;
- réduisant le fardeau de la paperasserie imposé aux entreprises;
- améliorant le cadre concurrentiel;
- bâtissant sur un système financier de pointe;
- améliorant l'ouverture du pays au commerce et aux investissements.

Chapitre



FACTEURS
ESSENTIELS À LA
RÉUSSITE ET MISE
EN ŒUVRE



Facteurs essentiels à la réussite

Il existe certes de nombreux facteurs qui influenceront sur le succès de la mise en œuvre des politiques particulières faisant partie d'*Avantage Canada*, mais il y a trois facteurs essentiels au succès de cette initiative.

- **Participation** – Les Canadiennes et les Canadiens sont fiers de leur pays et souhaitent que le Canada occupe la place qui lui revient sur la scène internationale, en tant que société respectée, moderne, dynamique et tolérante. Nous pouvons réaliser cette aspiration à condition que tous les citoyens unissent leurs efforts. Les Canadiens s'intéressent comme jamais auparavant aux possibilités de formation et d'études postsecondaires. Il faut que cette tendance se maintienne et que les gouvernements fassent leur part afin d'appuyer l'éducation et la formation. Les entreprises canadiennes investissent dans les gens, le matériel et les technologies. Mais il faut faire encore plus. Lorsque les entreprises augmentent leur compétitivité et leur productivité en investissant dans les gens, le matériel et les technologies, elles aident alors tous les Canadiens à jouir d'une sécurité et d'un bien-être accrus.
- **Partenariat** – Le plan *Avantage Canada* a une portée nationale, et sa réussite repose sur la capacité de préciser, d'améliorer et de renforcer les liens entre les divers ordres de gouvernement – provincial, territorial, municipal et fédéral. Toutes les administrations publiques doivent, dans un esprit de coopération, se consacrer de façon concertée à la vision d'un Canada meilleur, plus prospère, dans l'intérêt de tous les Canadiens. *Avantage Canada* tient également compte de l'importance centrale des partenariats avec le secteur privé si l'on veut obtenir des résultats répondant à nos besoins.
- **Engagement** – La mise en œuvre d'*Avantage Canada* exigera des efforts ciblés et une discipline à long terme. Le plan a pour objet fondamental de faire en sorte que le gouvernement recentre ses efforts sur ce qu'il accomplit le mieux. Il s'agit d'un processus qui exigera du temps et de la patience. La mise en œuvre des principes et des politiques rattachés à *Avantage Canada* ne pourra se faire que grâce à un engagement à long terme des gouvernements à l'égard de cette stratégie ambitieuse.



Mise en œuvre

La mise en œuvre d'*Avantage Canada* a déjà commencé. Différentes initiatives énoncées dans le budget de 2006 viennent étayer les principes qui sous-tendent ce plan, et il en est de même des mesures exposées dans le Plan d'équité fiscale pour les Canadiens. La mise en œuvre continuera grâce aux mesures qui seront proposées dans le budget de 2007 et par la suite, et grâce à d'autres initiatives stratégiques et législatives importantes du gouvernement.

Nous devons faire preuve de constance et de détermination dans notre démarche visant à atteindre les objectifs et la vision ultimes d'*Avantage Canada*, mais il demeure que ce sont les Canadiens qui, ensemble, en viendront à définir les meilleurs moyens permettant d'atteindre ces objectifs. Le nouveau gouvernement du Canada s'emploiera à obtenir des commentaires et des idées concernant les moyens les plus efficaces et les plus efficaces pour mettre en œuvre les différentes composantes du plan.

Dans certains cas, les politiques et les priorités rattachées à *Avantage Canada* seront mises en application assez rapidement. Toutefois, les principes fondamentaux du plan et les avantages qui en résultent profiteront aux Canadiens pendant de nombreuses années. Ces aspects devraient être examinés et améliorés à mesure qu'évolueront la dynamique internationale et la position concurrentielle du Canada.

L'histoire de notre pays est émaillée de réussites et d'accomplissements remarquables. Nous devons tirer parti des assises solides dont nous disposons actuellement pour composer avec les réalités économiques de l'heure. Le nouveau gouvernement du Canada est convaincu que, si nous savons unir nos forces, nous pourrions atteindre au Canada un niveau et une qualité de vie inégalés dans le monde.